



Observatoire régional  
de la forêt méditerranéenne



## Données & chiffres-clés de la forêt méditerranéenne

en Provence-Alpes-Côte d'Azur





Ressources forestières



Gestion forestière



Valorisation du bois



Forêt et préservation de l'environnement



Risques en forêt



Forêt et enjeux sociaux



Politiques territoriales

## ↳ L'Observatoire Les Données & chiffres-clés

### Un Observatoire pour éclairer les politiques forestières

Depuis sa création en 2001, l'Observatoire régional de la forêt méditerranéenne a pour ambition d'améliorer la connaissance de la forêt régionale à travers la collecte, la synthèse et la diffusion de l'information forestière.

Initié par les Communes forestières et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'Observatoire est au service des décideurs publics et privés, porteurs des politiques forestières à l'échelle de la région, des départements et des territoires.

### Un cadre partenarial et technique

Inscrit dans un cadre conventionnel à caractère opérationnel, l'Observatoire est un lieu d'échanges et de concertation entre tous les acteurs de la forêt et du bois.

Cette démarche partenariale s'appuie sur différents outils techniques :

- > La **base régionale de données forestières**, qui rassemble des informations statistiques et géographiques sur les enjeux forestiers
- > Le **pôle forêt du Centre Régional de l'Information Géographique**, lieu de concertation des acteurs afin de mutualiser des données forestières
- > Le **site internet [www.ofme.org](http://www.ofme.org)**, un des principaux vecteurs de diffusion de l'information régionale forestière.

### Les Données & chiffres-clés de la forêt méditerranéenne

Editée dans le cadre de l'Observatoire, cette publication propose un état des lieux et une analyse de la forêt, de ses dynamiques et activités à l'échelle régionale. Elle apporte ainsi, à travers des éléments statistiques et géographiques, une vision synthétique de l'état et de l'évolution de la forêt en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les données sont issues de la mutualisation des informations forestières conduite au sein de l'Observatoire auprès de ses partenaires. Les traitements et extractions sont réalisés avec toutes les précautions nécessaires. Ainsi, la fiabilité des données analysées dans le cadre de l'Observatoire est directement liée à la fiabilité des données d'origine. Chaque année, l'ensemble des partenaires est appelé à réagir sur les évolutions souhaitées afin d'orienter le contenu de la publication.

Accessible à tous, les Données et chiffres-clés sont disponibles sur le site internet de l'Observatoire [www.ofme.org](http://www.ofme.org). Elles sont complétées par la cartothèque interactive, qui offre une production cartographique et statistique adaptée aux territoires. Par ailleurs, l'Observatoire répond aux sollicitations spécifiques d'informations et de données.

ZOOM sur...



### Des chiffres-clés dans les départements

L'Observatoire travaille avec les partenaires départementaux sur la production de fiches synthétisant les problématiques forestières à l'échelle des départements.

Les résultats de ce travail seront disponibles début 2015 sur le site de l'Observatoire [www.ofme.org](http://www.ofme.org).

## Le site www.ofme.org

### Le site d'information sur la forêt en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le site Internet de l'Observatoire de la forêt méditerranéenne est depuis 2001 le principal vecteur de diffusion de l'information forestière en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Avec 400 000 connexions annuelles et près de 1 000 abonnés à la lettre d'information mensuelle, il joue un rôle essentiel dans l'information des acteurs sur les problématiques de la forêt régionale et dispose d'une audience nationale.

Ce site offre un espace de communication réunissant données, publications et événements de la filière forêt bois en région à destination d'un public institutionnel et professionnel.

### Les sites partenaires

Le site de l'Observatoire accueille 7 sites partenaires sur des actions ou des thématiques à enjeux en Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- **Mission régionale bois énergie** : [www.ofme.org/bois-energie](http://www.ofme.org/bois-energie)
- **Certification forestière PEFC** : [www.ofme.org/pefc-paca](http://www.ofme.org/pefc-paca)
- **Espace débroussaillage** : [www.ofme.org/debroussaillage](http://www.ofme.org/debroussaillage)
- **Territoires forestiers** : [www.territoiresforestiers-paca.eu](http://www.territoiresforestiers-paca.eu)
- **Communes forestières** : [www.ofme.org/communes-forestieres](http://www.ofme.org/communes-forestieres)
- **Forêt privée** : [www.ofme.org/crpf](http://www.ofme.org/crpf)
- **Forêt modèle de Provence** : [www.ofme.org/foretmodele-provence](http://www.ofme.org/foretmodele-provence)

### La Cartothèque interactive [www.ofme.org/cartotheque](http://www.ofme.org/cartotheque)

Mise en ligne en 2012, la Cartothèque interactive de la forêt méditerranéenne propose une centaine d'indicateurs forestiers représentés à différentes échelles territoriales : région, départements, territoires, communes, et sous différentes formes : cartes, graphiques et tableaux.

Cette application i-cartographique permet le partage et la personnalisation des analyses effectuées par l'utilisateur et offre une information synthétique adaptée à travers la production de «tableaux de bords forestiers», soit des «portraits de territoire» instantanés.

Elle est directement accessible à partir du site de l'Observatoire, rubrique Cartothèque.



ÉCIRE @ ...



Concernant l'Observatoire et les informations forestières disponibles sur le site internet :  
isabelle.desmartin@communesforestieres.org  
Concernant la mise à disposition des analyses de données et la cartographie :  
benoit.vial@communesforestieres.org et caroline.olivero@communesforestieres.org

## Sommaire

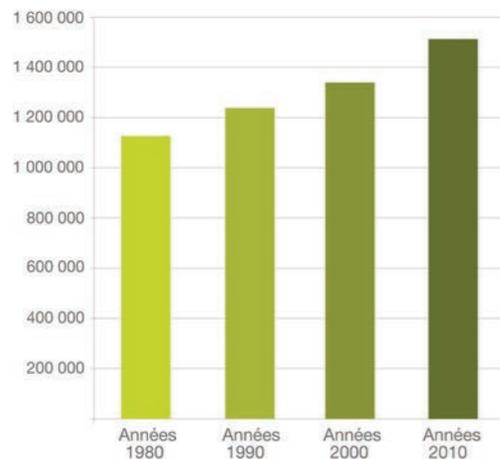
↳ L'Observatoire - Les Données & chiffres-clés .....	3
↳ Le site <a href="http://www.ofme.org">www.ofme.org</a> .....	4
<b>1.0 Ressources forestières</b> .....	6
1.1 La forêt, élément dominant dans les paysages .....	6-7
1.2 La forêt, un espace diversifié.....	8-9
<b>2.0 Gestion forestière</b> .....	10
2.1 Les documents de gestion, une planification des actions en forêt ..	10-11
2.2 La certification, une garantie de la gestion durable des forêts.....	12-13
<b>3.0 Politiques territoriales</b> .....	14
3.1 Les Chartes forestières, outils de politique territoriale .....	14-15
3.2 Des outils d'analyse au service de l'aide à la décision .....	16-17
<b>4.0 Valorisation du bois</b> .....	18
4.1 La forêt, un espace de production .....	18-19
4.2 La forêt, vecteur de dynamiques économiques .....	20-21
4.3 Le bois, objet d'échanges commerciaux.....	22-23
4.3 Le bois énergie, un débouché qui s'organise .....	24-25
4.4 Le bois construction, un débouché en cours de développement..	26-27
<b>5.0 Accueil du public en forêt</b> .....	28
5.1 La forêt, un espace de passage.....	28-29
5.2 La forêt, un espace d'accueil .....	30-31
<b>6.0 Biodiversité et protection de la forêt</b> .....	32
6.1 La forêt, un espace de biodiversité .....	32-33
6.2 La forêt, des espaces sensibles protégés et protecteurs.....	34-35
<b>7.0 Risques en forêt</b> .....	36
7.1 La forêt, sensible au risque incendie .....	36-37
7.2 Les risques phytosanitaires et le changement climatique .....	38-39
↳ Lexique.....	40-41
↳ Notifications.....	42

# 1.0 Ressources forestières

↘  
**1.5**  
million  
d'hectares de  
forêt

↘  
**115**  
millions de m<sup>3</sup>  
de bois sur  
pied

## ↘ ÉVOLUTION DE LA FORÊT RÉGIONALE (HA)



Sources : IGN campagnes d'inventaire 1980-2012

## 1.1 La forêt, élément dominant dans les paysages

La forêt couvre 1 524 000 ha, elle représente 48% de la surface régionale et 10% de la forêt nationale. Le Var, les Alpes-Maritimes et les Alpes de Haute-Provence figurent parmi les cinq départements métropolitains ayant les plus forts taux de boisement.

En termes de volume de bois sur pied, la forêt régionale détient 115 millions de m<sup>3</sup> de bois, soit 5% du volume de bois sur pied au niveau national.

L'évolution de la surface forestière, en France, a progressé entre 1980 et 2010 d'environ 87 000 hectares par an. L'augmentation la plus forte se situe notamment dans notre région où, sur la même période, on enregistre une hausse moyenne de 10 600 ha de forêt par an. Cette dynamique se concentre particulièrement dans les départements alpins, liée notamment à la déprise agricole.

Depuis les années 1980, le volume de bois sur pied a crû de 66% dans la région. Cette hausse est la conséquence d'un prélèvement inférieur à la production annuelle qui est estimée à 2.8 millions de m<sup>3</sup> de bois par an. La forêt régionale est donc en cours de capitalisation.

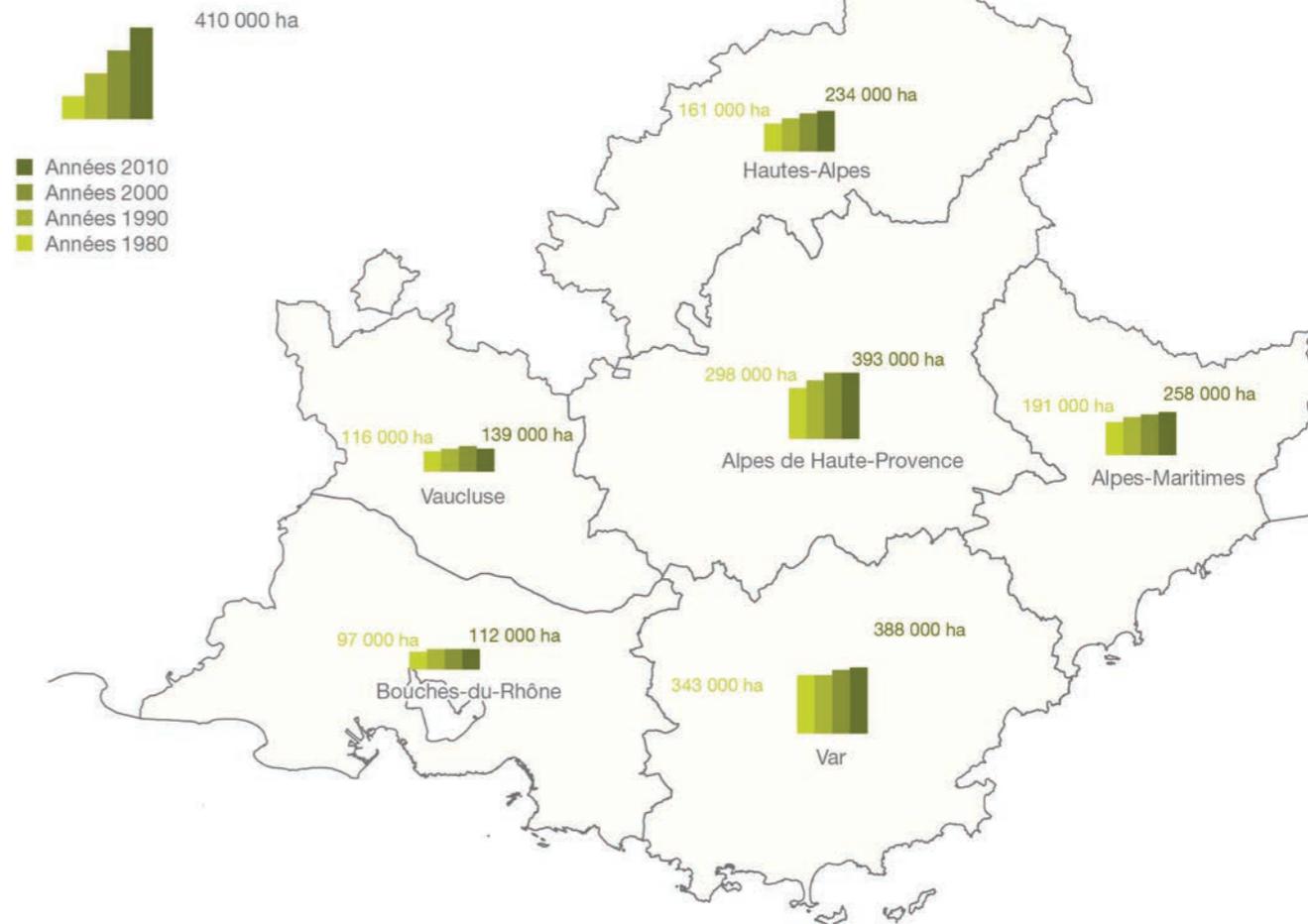
48% des peuplements forestiers ont entre 40 et 100 ans, ils représentent 55% du volume de bois sur pied. Sur ces espaces forestiers, 40% des bois disponibles ont un diamètre supérieur à 22,5 cm.

Ainsi, au vu du capital de bois sur pied et de la maturité des peuplements, des travaux sylvicoles d'amélioration et des coupes définitives pourraient être réalisés.

## ↘ ÉVOLUTION DES ESPACES FORESTIERS



SUPERFICIE FORESTIÈRE (HA)



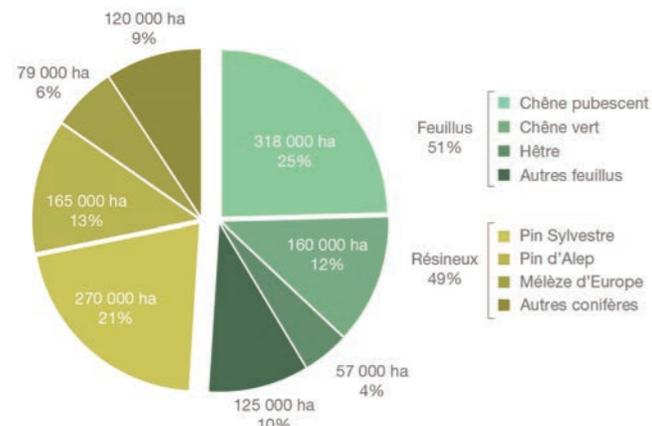
Sources : BD Cartho® - © IGN, PFAR PACA n°8410  
IGN Campagnes d'inventaire 1980-2012

# 1.0 Ressources forestières

↘  
**Équilibre**  
des surfaces  
entre les  
peuplements  
feuillus et les  
résineux

↘  
**23%**  
du volume  
de bois sur  
pied en pin  
Sylvestre

## LES ESSENCES DOMINANTES



Source : IGN campagnes d'inventaire 2008-2012

## 1.2 La forêt, un espace diversifié

Au niveau régional, la répartition des résineux et des feuillus est équilibrée. Les chênes pubescents (25% des surfaces forestières), les chênes verts (12%), les hêtres (4%), les pins Sylvestre (21%), les pins d'Alep (13%) et les mélèzes d'Europe (6%) sont les essences les plus présentes dans la région.

Cet équilibre régional cache une forte hétérogénéité qui explique la diversité des paysages forestiers. Ce constat est le résultat notamment de la variabilité du relief et du climat.

Dans les départements alpins, on note une forte proportion de conifères. Ces derniers s'organisent majoritairement sous la forme de futaies. Les pins Sylvestre, les pins noirs d'Autriche et les mélèzes d'Europe dominent. Ces essences, appréciant la lumière, colonisent les espaces délaissés. Elles sont complétées par les chênes pubescents et les hêtres qui se développent dans une moindre mesure.

Le Var, Vaucluse et les Bouches-du-Rhône ont des profils particuliers :

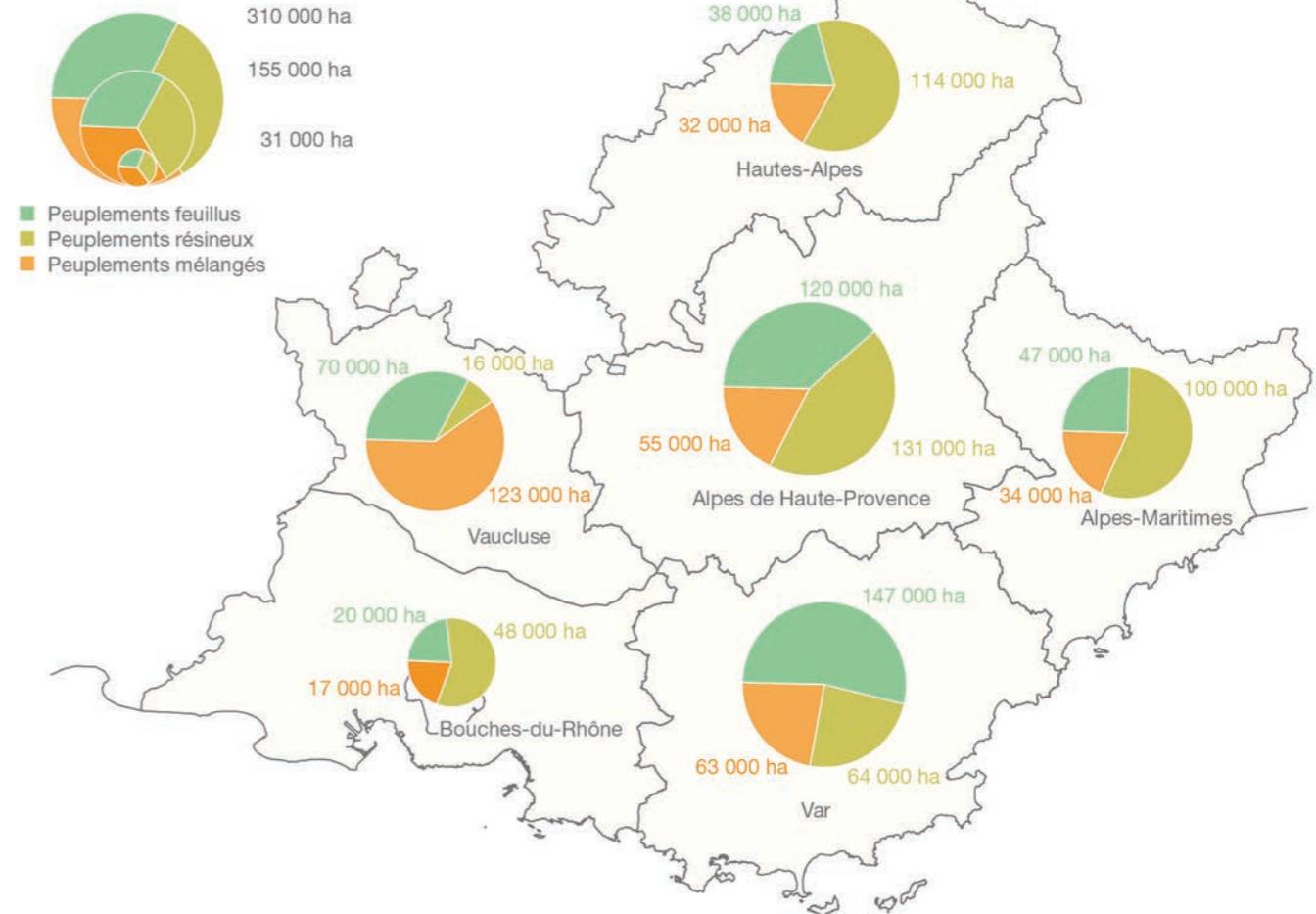
- Le département du Var est dominé par des feuillus. On identifie une forte présence de chênes verts et pubescents, ainsi que de pins d'Alep sur le littoral.
- Le Vaucluse se caractérise par des peuplements mélangés. Ce département constitue une transition entre le littoral et le massif alpin. Les chênes verts et pubescents y sont nombreux.
- Dans les Bouches-du-Rhône, les espaces forestiers résineux dominant (56% de la forêt) avec une forte présence de pins d'Alep.

En termes de volumes, le pin Sylvestre est la plus grande ressource de bois sur pied dans la région (23% du volume de bois sur pied - 26 millions de m<sup>3</sup>). Cette essence se concentre à plus de 90% dans les départements alpins. Elle est suivie par le chêne pubescent (14% - 16 millions de m<sup>3</sup>), le mélèze d'Europe (13% - 15 millions de m<sup>3</sup>) et le pin d'Alep (12% - 14 millions de m<sup>3</sup>).

## ↘ DIVERSITÉ DES PEUPELEMENTS FORESTIERS



SUPERFICIE FORESTIÈRE (HA)



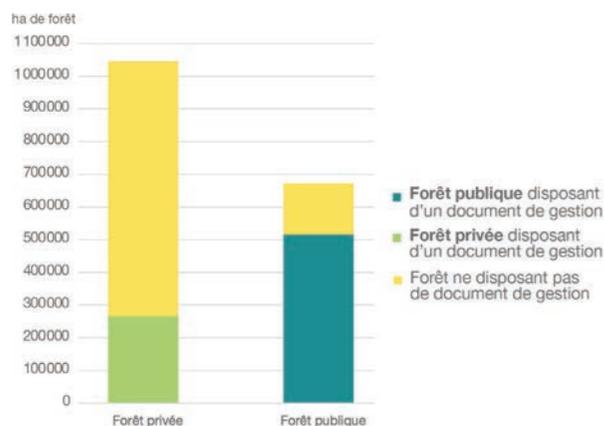
Sources : BD Carto® - © IGN, PFAR PACA n°8410  
IGN campagnes d'inventaire 2008-2012

## 2.0 Gestion forestière

↘  
**65%**  
des forêts  
sont privées

↘  
**43%**  
des forêts  
disposent  
d'un  
document de  
gestion

### ↘ DOCUMENTS DE GESTION



Sources : CNPF 12/2013 - ONF 2014

### 2.1 Les documents de gestion, une planification des actions en forêt

Les forêts sont détenues par des propriétaires forestiers privés (particuliers, sociétés de droit privé) ou public (collectivités, État et divers établissements publics).

Les propriétaires privés, au nombre de 221 530, possèdent 65% des forêts en termes de surface et 61% du volume de bois sur pied. 2% de ces propriétaires possèdent de grandes propriétés (plus de 25 ha), lesquelles représentent 43% des surfaces forestières privées.

Les forêts publiques représentent 35% des forêts et 39% du volume de bois sur pied. Elles sont détenues par 730 propriétaires, les communes étant les propriétaires publics les plus nombreux (96% des propriétaires).

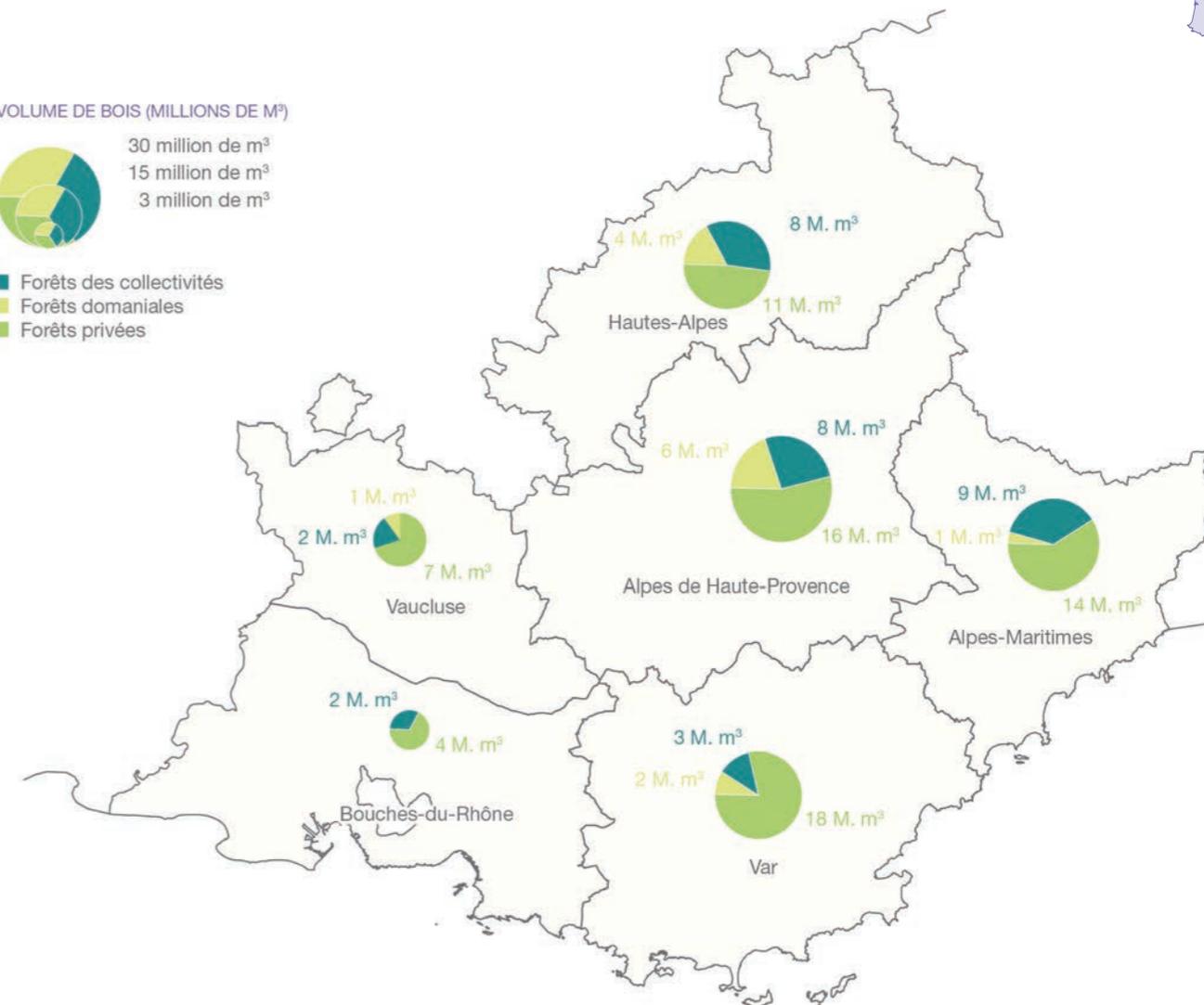
Cette répartition régionale présente de fortes disparités départementales. En termes de volumes de bois sur pied, les Hautes-Alpes, les Alpes de Haute-Provence et les Alpes-Maritimes rassemblent dans les forêts publiques 40 à 50% du volume de bois sur pied, contre 20 à 30% dans les autres départements.

A l'apparence naturelle, les forêts sont façonnées par leurs propriétaires en fonction de leurs usages, définis dans le cadre des documents de gestion. Les documents de gestion sont obligatoires pour les forêts publiques relevant du régime forestier. La mise en oeuvre et le suivi des aménagements sont réalisés par l'Office National des Forêts (ONF), en accord avec la collectivité propriétaire. 516 560 ha de forêt disposent d'un aménagement en cours de validité (77% des forêts publiques). En forêt privée, il existe plusieurs documents de gestion. Pour les propriétés forestières de plus de 25 ha, les Plans Simples de Gestion sont obligatoires. Pour les propriétés forestières de moins de 25 ha, des documents simplifiés peuvent être réalisés à l'initiative du propriétaire (CBPS et RTG). Au total 131 500 ha de forêt sont dotés d'un document de gestion, soit 14% des forêts privées. On note une augmentation de 7% des surfaces aménagées entre 2012 et 2013. Les propriétaires privés peuvent se regrouper dans le cadre d'Associations Syndicales Libres afin d'organiser la gestion commune de leurs forêts. Ainsi, au total 43% des forêts sont dotés d'un document de gestion contre 47% en 2012.

### ↘ RÉPARTITION DU STOCK DE BOIS SUR PIED



VOLUME DE BOIS (MILLIONS DE M<sup>3</sup>)



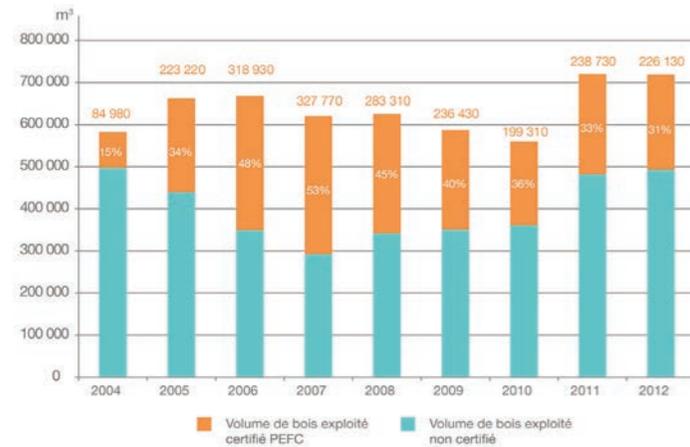
Sources : BD Carto® - © IGN, PFAR PACA n°8410  
IGN campagnes d'inventaire 2008-2012

## 2.0 Gestion forestière

↘  
**23%**  
des forêts  
certifiées

↘  
**31%**  
des bois  
récoltés  
certifiés

### ↘ RÉCOLTES DE BOIS CERTIFIÉS PEFC (M<sup>3</sup>)



Sources : DRAAF - EAB 2004-2012

### 2.2 La certification, une garantie de la gestion durable des forêts

Créée en 1999, la certification PEFC garantit la gestion et l'exploitation durable des forêts. Mise en place à l'initiative des propriétaires forestiers européens, elle est adaptée aux problématiques des forêts françaises. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, c'est le seul système de certification utilisé pour la gestion et l'exploitation des forêts.

Dans la région, 23% des forêts, soit 352 550 ha, sont certifiées. La répartition est inégale selon le type de propriété forestière. Parmi les forêts certifiées, 88% sont des forêts publiques. L'État a choisi de certifier l'ensemble de ses forêts. Concernant les collectivités, 150 ont fait le choix de certifier leurs forêts (155 715 ha). 52% de ces espaces ont une taille supérieure à 500 ha.

En forêt privée, 450 propriétaires forestiers se sont engagés dans la certification, soit 12% des surfaces forestières certifiées. 96% de ces propriétés n'excèdent pas 500 ha de forêt.

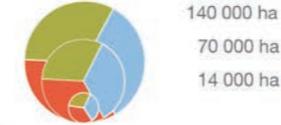
En 2012, 226 130 m<sup>3</sup> de bois récoltés étaient certifiés PEFC, soit 31% des récoltes. Ce taux a beaucoup évolué ces dernières années. Il oscille entre 30 et 50% des récoltes de bois de 2004 à 2012.

Depuis 2013, le Règlement sur le Bois de l'Union Européenne (RBUE) interdit la commercialisation de bois exploité de manière illégale sur le marché européen. Dans une démarche de traçabilité des bois, cette nouvelle réglementation pourrait contribuer à un plus large développement des forêts certifiées.

### ↘ CERTIFICATION DES FORÊTS



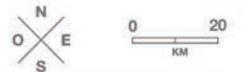
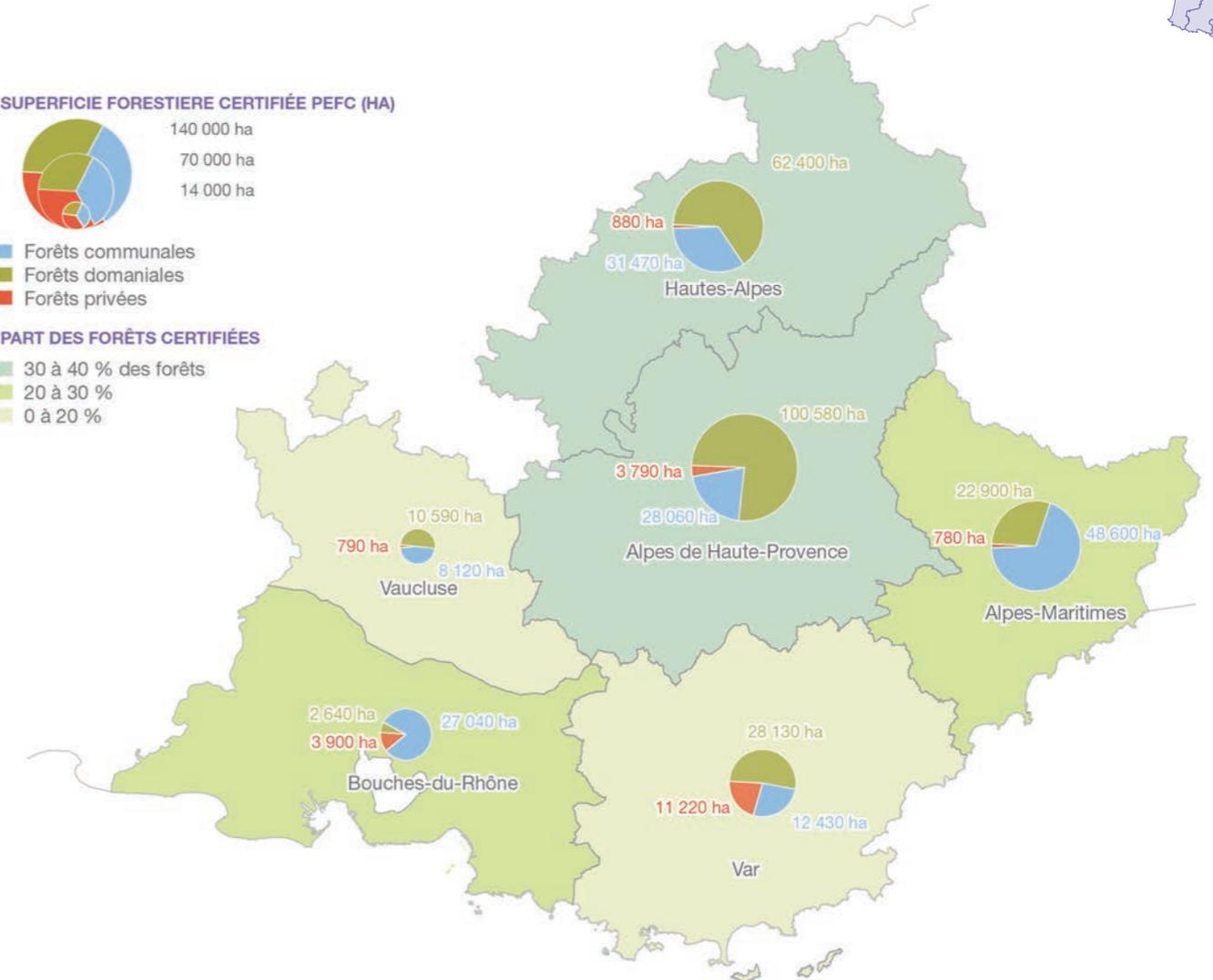
#### SUPERFICIE FORESTIERE CERTIFIÉE PEFC (HA)



- Forêts communales
- Forêts domaniales
- Forêts privées

#### PART DES FORÊTS CERTIFIÉES

- 30 à 40 % des forêts
- 20 à 30 %
- 0 à 20 %



Sources : BD Cartho® - © IGN, PFAR PACA n°8410  
IFN Cartho Cycle 3, PEFC PACA 01/2014

## 3.0 Politiques territoriales

17 Chartes forestières

133 actions entre 2010 et 2012

### 3.1 Les Chartes forestières, outils de politique territoriale

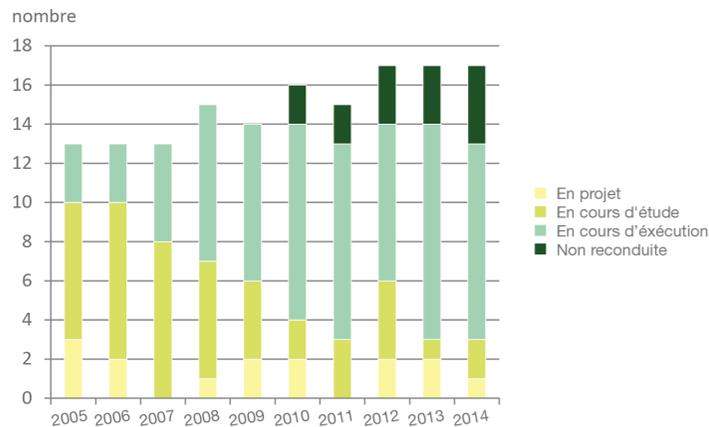
La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est pionnière dans le développement des Chartes forestières de territoire. Cet outil constitue le principal dispositif des élus locaux pour mettre en œuvre une politique forestière répondant aux enjeux et besoins locaux.

Fin 2013, on compte 17 Chartes forestières sur le territoire régional qui couvrent 56% de la forêt. Parmi ces Chartes, 10 sont en cours de mises œuvre, 2 sont en cours d'étude, 1 en projet et 4 non reconduites. Dans la région, il existe 6 PNR (Camargue, Luberon, Préalpes d'Azur, Verdon, Queyras) et 3 sont en projet fin 2013 (Ste-Baume, Barronies Provençales et Ventoux). 7 de ces PNR se sont dotés d'une Charte forestière ou sont en cours.

Une étude sur l'impact et la plus-value des Chartes forestières a été conduite par les Communes forestières dans le cadre de l'animation du réseau régional des Chartes. Entre 2010 et 2012, les Chartes forestières ont porté 133 actions mobilisant 10,5 millions d'euros d'investissements.

Les territoires ont œuvré pour le développement de la filière bois à travers des actions favorisant la mobilisation de la ressource ainsi que sa transformation. Cette stratégie a induit d'importants investissements (87% des fonds), tels que des hangars bois énergie, des broyeurs et des bâtiments en Bois des Alpes certifié. Les territoires ont également mis en place des actions concernant la multifonctionnalité de la forêt (40% des actions). Celles-ci se sont traduites par l'animation et la mobilisation des acteurs sur cette problématique.

### ÉTAT D'AVANCEMENT DES CHARTES



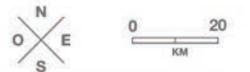
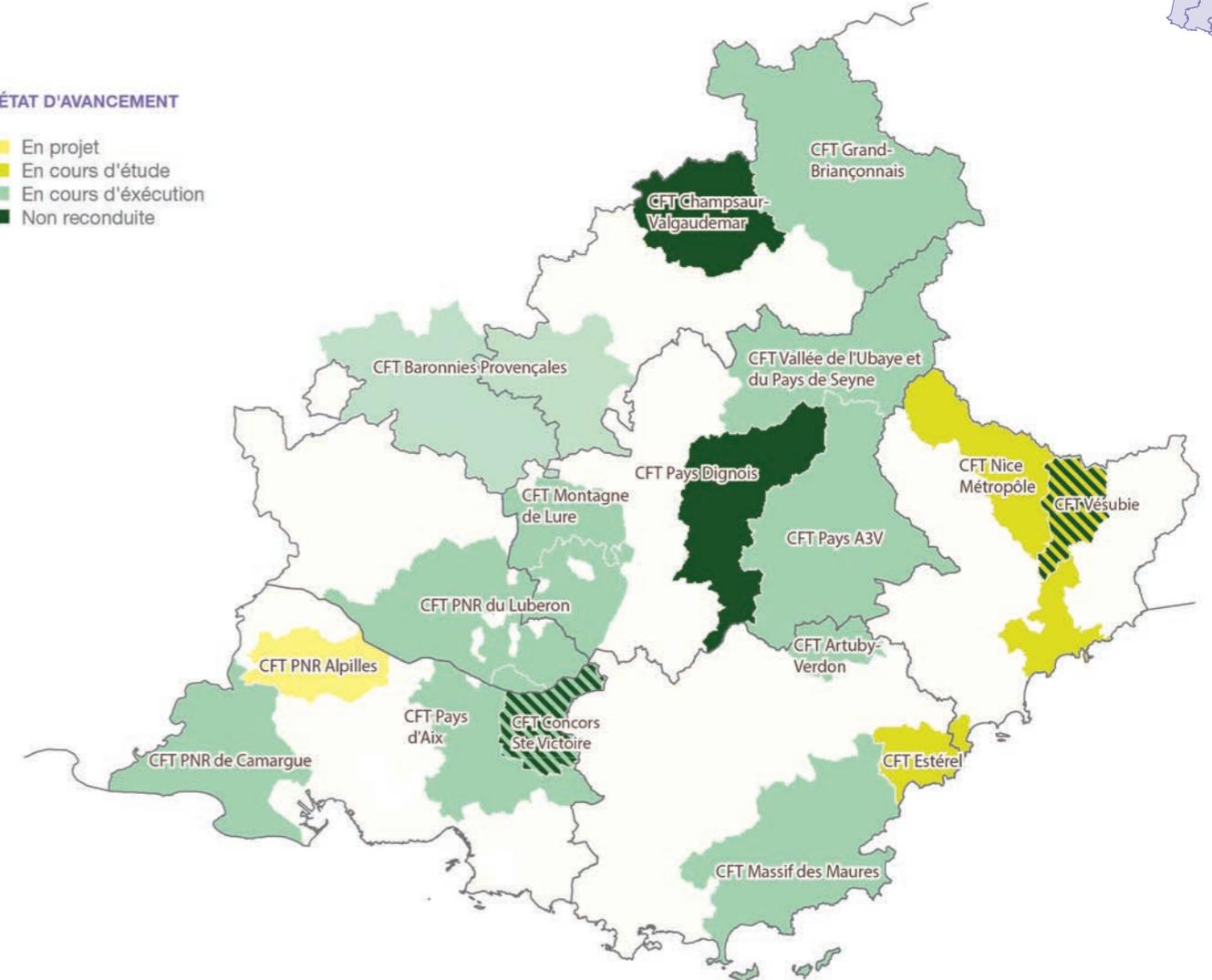
Sources : Communes forestières 2005-2014

### ÉTAT D'AVANCEMENT DES CHARTES FORESTIÈRES



#### ÉTAT D'AVANCEMENT

- En projet
- En cours d'étude
- En cours d'exécution
- Non reconduite



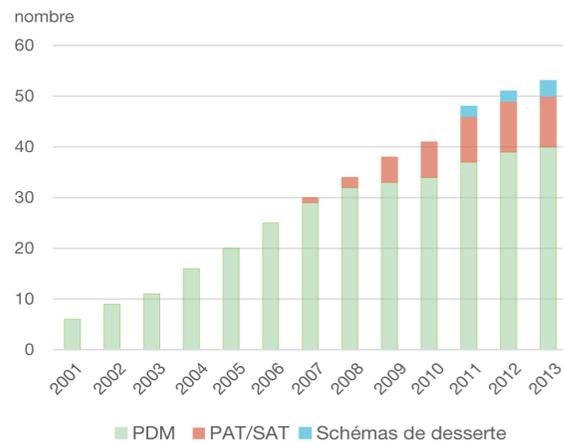
Sources : BD Cartho® - © IGN, PFAR PACA n°8410 Communes forestières 2014

## 3.0 Politiques territoriales

53%  
des forêts  
concernés  
par les outils  
d'analyse

53  
PAT/SAT,  
PDM et  
Schémas de  
desserte

### DÉVELOPPEMENT DES OUTILS D'ANALYSE



Sources : DRAAF PACA 2014 - CNPF 2014 - Communes forestières 2014

### 3.2 Des outils d'analyse au service de l'aide à la décision

Les territoires se dotent d'outils pour la mise en œuvre des politiques forestières adaptées au contexte local. Ces outils permettent d'estimer la ressource et d'engager des actions concrètes de mobilisation des bois.

De diverses natures, ils sont complémentaires et contribuent à l'élaboration d'une stratégie aboutissant à la réalisation d'un plan d'actions.

Les Plans de Développement de Massif (PDM), réalisés par le Centre National de la Propriété Forestière Provence-Alpes-Côte d'Azur (CNPF), reposent sur un diagnostic en forêt privée. L'objectif est de mettre en place des actions à destination des propriétaires pour valoriser leur forêt, de favoriser leur gestion et d'accroître la mobilisation de bois. On compte 40 PDM qui couvrent 28% de la forêt régionale.

Les Plans d'Approvisionnement Territoriaux (PAT) et le Schéma d'Approvisionnement Territorial (SAT) proposent un diagnostic sur la forêt (publique et privée) et sa valorisation (accessibilité, coût de mobilisation, qualité des bois, etc.). Ces outils d'aide à la décision conduisent à la définition d'une politique territoriale de valorisation de la ressource en circuit-court et à sa déclinaison sous forme d'actions. On compte 10 PAT/SAT qui couvrent 30% de la forêt régionale.

Les Schémas de desserte se basent sur la réalisation d'un état des lieux de la desserte forestière. Des actions de création et/ou de rénovation de la desserte sont alors identifiées afin d'aboutir à un réseau de mobilisation des bois cohérent et optimisé. Il existe 3 schémas de desserte en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ils couvrent 7% de la forêt.

Au total, on dénombre 53 outils s'étendant actuellement sur 53% de la forêt régionale. Ces outils sont mobilisés par les collectivités, notamment dans le cadre des Chartes forestières.

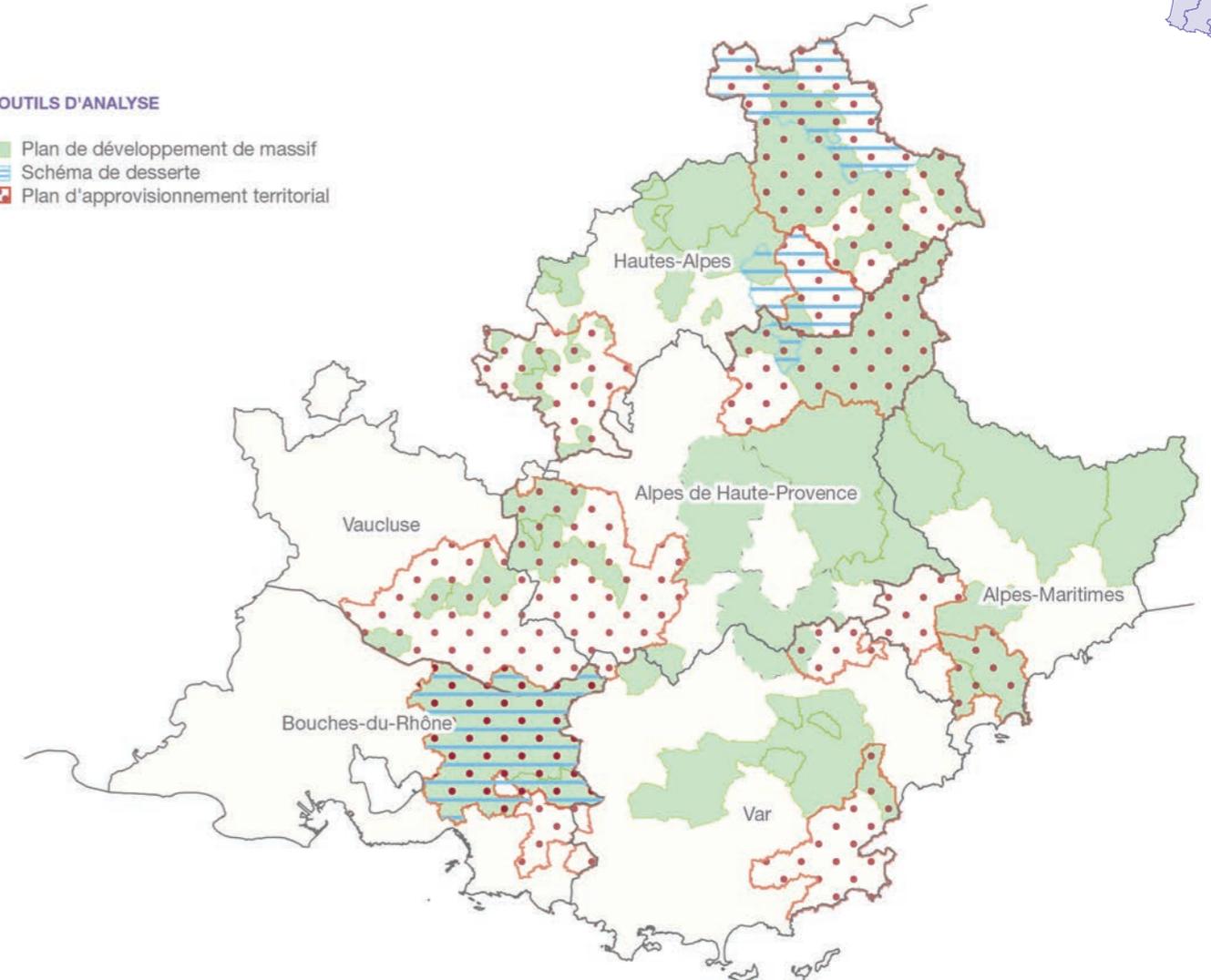


### OUTILS D'ANALYSE AU SERVICE DES POLITIQUES TERRITORIALES



#### OUTILS D'ANALYSE

- Plan de développement de massif
- Schéma de desserte
- Plan d'approvisionnement territorial



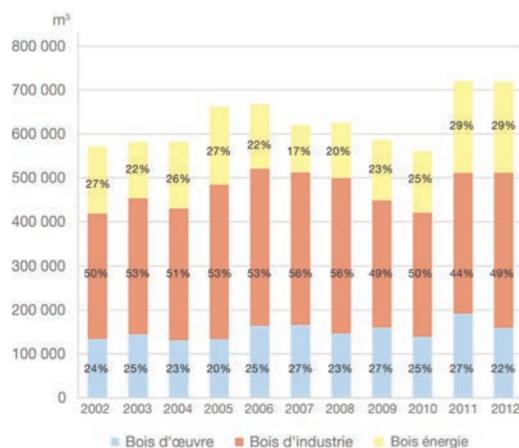
Sources : BD Carto® - © IGN, PFAR PACA n°8410  
DRAAF PACA 01/2014, Communes forestières PACA 01/2014, CNPF 01/2014

## 4.0 Valorisation du bois

↘  
**26%**  
du volume de bois sur pied plutôt faciles à exploiter

↘  
**25%**  
de la production annuelle récoltés

### ↘ ÉVOLUTION DE L'EXPLOITATION DES BOIS



Source : DRAAF PACA - EAB 2002-2012

### 4.1 La forêt, un espace de production

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'IGN estime à 86% les forêts potentiellement destinées à la production de bois (1 315 000 ha de forêt).

Avec 718 800 m<sup>3</sup> de bois récoltés en 2012, l'exploitation forestière de la région représente 2% des récoltes au niveau national. Depuis 1995, les récoltes de bois fluctuent entre 500 000 m<sup>3</sup> et 700 000 m<sup>3</sup> dans la région. Ces dernières années, on note une reprise des ventes de bois.

Ainsi, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, un quart de la production naturelle annuelle a été récolté. Malgré des espaces forestiers étendus et la capitalisation du volume de bois sur pied en cours, l'exploitation des forêts reste faible.

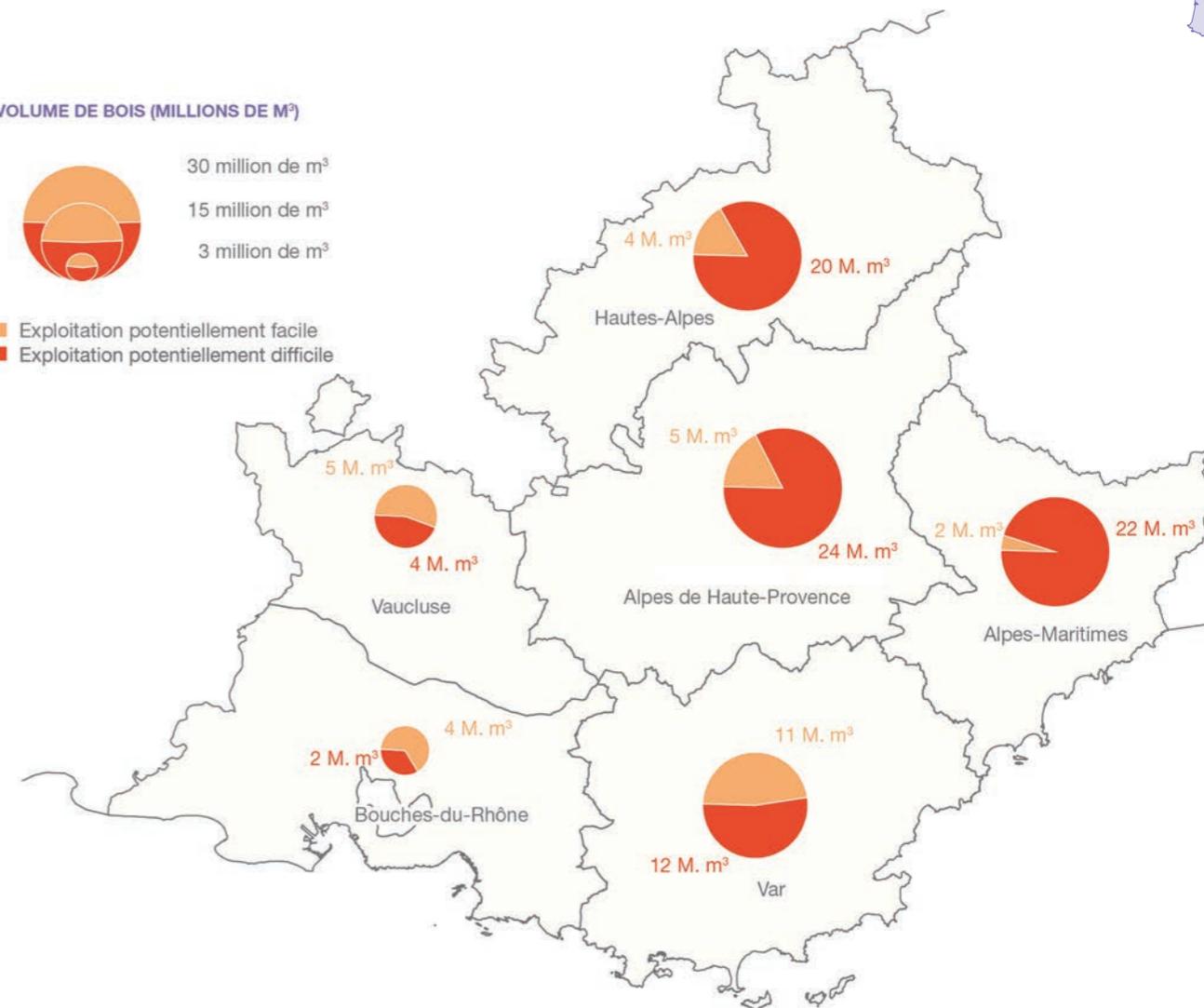
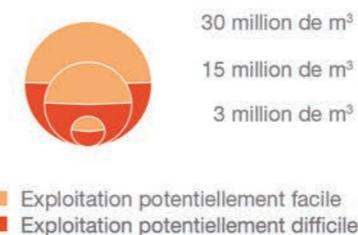
Ce constat est à mettre en lien avec l'accessibilité des forêts. L'IGN estime le niveau de difficulté pour accéder aux espaces forestiers en fonction de la desserte, de la pente et des caractéristiques du sol. Selon ces critères, l'exploitation forestière serait plutôt facile sur 32% des forêts de production soit 26% du volume de bois sur pied de la région.

La qualité des bois disponibles sur pied est également un critère lors de la récolte des bois. L'IGN estime qu'en forêt de production, 44% du volume de bois sur pied pourrait être valorisé en bois d'œuvre et 56% en bois énergie/d'industrie. Cependant, ce potentiel sur pied ne correspond pas aux débouchés actuels des bois. En effet, dans la région, 78% des récoltes de bois sont destinés à l'industrie et à l'énergie. Le bois d'œuvre, plus rémunérateur, constitue seulement 22% de l'exploitation. Le tri des bois n'est pas systématiquement effectué par les exploitants forestiers.

### ↘ DIFFICULTÉS D'EXPLOITATION



VOLUME DE BOIS (MILLIONS DE M<sup>3</sup>)



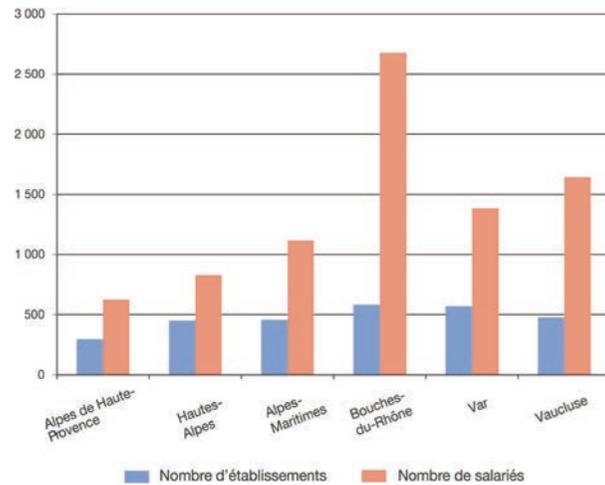
Sources : BD Carto® - © IGN, PFAR PACA n°8410  
IGN Campagnes d'inventaire 2008-2012

## 4.0 Valorisation du bois

8 280  
salariés dans  
le cœur de la  
filière

2 800  
entreprises

### LES ENTREPRISES RÉGIONALES DE LA FILIÈRE



Source : © INSEE - Communes Forestières - DRAAF 2011

### 4.2 La forêt, vecteur de dynamiques économiques

En 2011, 2 800 établissements constituent le cœur de la filière forêt-bois\*. S'y ajoutent 6 200 établissements dont l'activité est partiellement liée à la filière.

Le cœur de filière emploie 8 280 salariés, soit 0,5% des salariés de la région. Le total se porte à près de 11 000 emplois en ajoutant les 2 700 non salariés. Le poids des salariés qui travaillent dans la filière est plus important dans les départements des Alpes de Haute-Provence et des Hautes-Alpes que dans les départements littoraux.

Le segment de la construction-menuiserie bois est le premier employeur (37% des salariés), suivi des entreprises du sciage et du travail du bois qui emploient 21% des salariés. L'amont de la filière, constitué par la sylviculture et l'exploitation forestière, reste peu développé dans la région (18%).

En 2011, l'aval de la filière était le secteur le plus rentable. La valorisation du bois en construction ou en énergie pourrait devenir un levier de développement de la filière à condition d'utiliser la ressource forestière régionale.

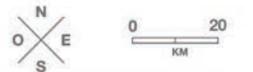
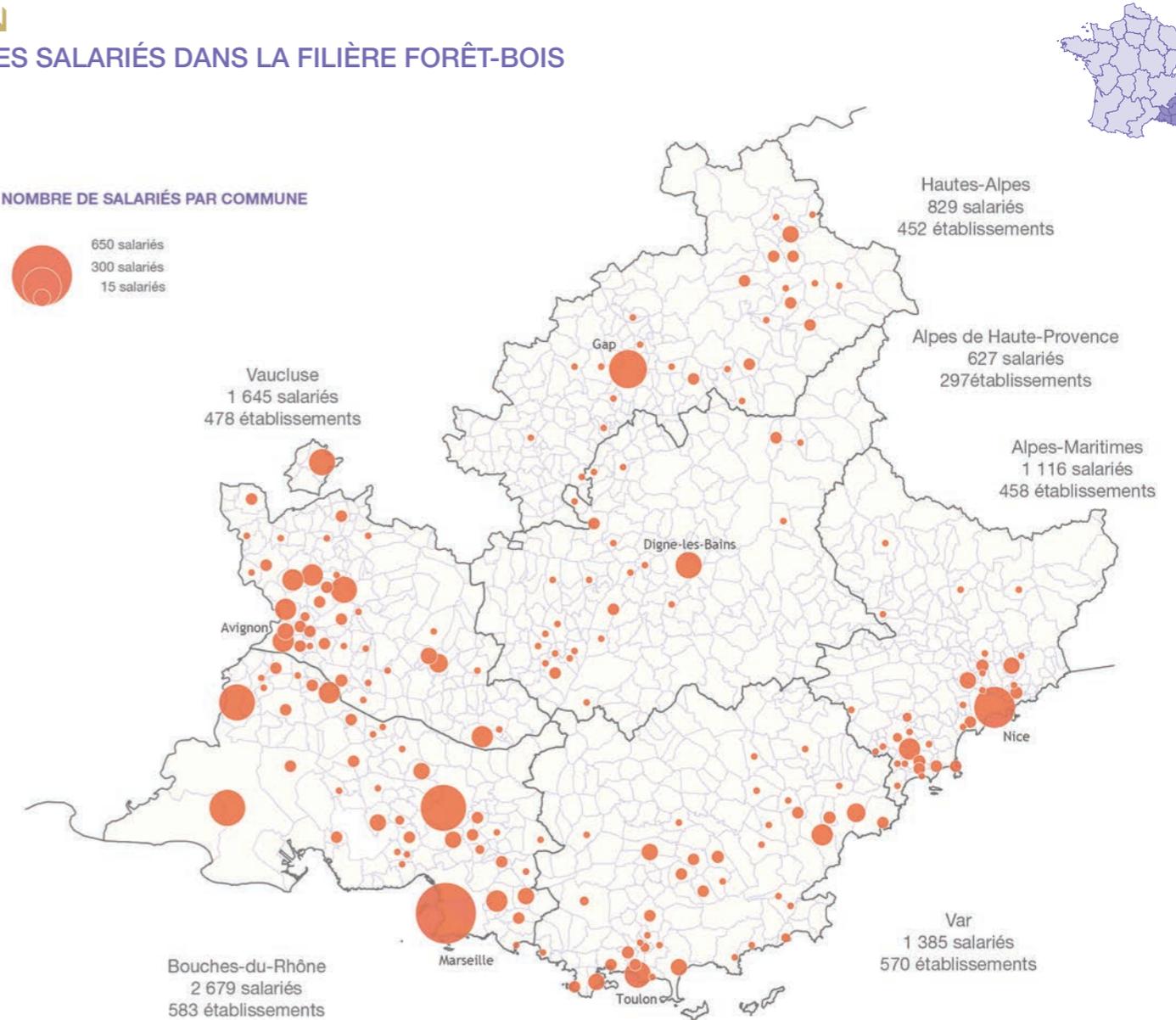
Les entreprises de la filière sont essentiellement d'envergure régionale. Seuls 24% des salariés dépendent d'un centre de décision extérieur à la région (ONF, entreprises papetières). De plus, les établissements sont généralement de petite taille. En effet, trois quarts des salariés travaillent dans des établissements de moins de 50 salariés, dont plus du tiers dans des entreprises de moins de 10 salariés.

Enfin, les salariés de la filière forêt-bois sont souvent des hommes (85%), ouvriers (67%) et relativement jeunes (45% ont moins de 35 ans). Leurs rémunérations sont légèrement inférieures à la moyenne régionale.

\* A propos des données sur la filière forêt-bois, voir notifications p. 42.

### LES SALARIÉS DANS LA FILIÈRE FORÊT-BOIS

NOMBRE DE SALARIÉS PAR COMMUNE



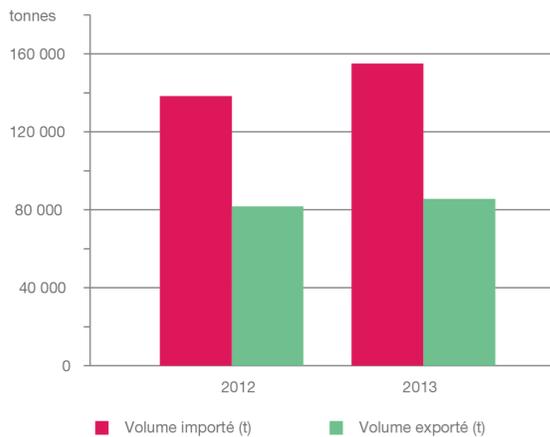
Sources : BD Carto® - © IGN, PFAR PACA n°8410  
© INSEE - Communes Forestières - DRAAF 2011

## 4.0 Valorisation du bois

↘  
**155 550**  
tonnes  
de bois  
importées

↘  
**85 550**  
tonnes  
de bois  
exportées

### ↘ ÉVOLUTION DES ÉCHANGES DE BOIS



Sources : Douanes 2012-2013

### 4.3 Le bois, objet d'échanges commerciaux

Au niveau national, en termes d'emplois, les secteurs de la forêt et du bois sont équivalents à ceux de l'industrie ou de l'automobile. Pourtant, le bois représente le deuxième poste déficitaire du commerce extérieur. Face à ce constat, M. Caillet\* dans son rapport sur l'avenir des filières forêt-bois propose des choix stratégiques pour le développement de ces secteurs et la réduction du déséquilibre commercial.

Selon les douanes, en 2013, 85 550 tonnes de bois et d'objets en bois ont été exportés de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur vers l'Italie (36%), la Suisse (36%), la Chine (14%), la Belgique (5%) et la Tunisie (2%). Ces échanges représentent une valeur marchande de 25 millions d'euros. 86% de ces échanges sont constitués de bois bruts non transformés dans la région.

En parallèle, les entreprises de la région importent 155 550 tonnes de bois en provenance d'Espagne (25%), d'Allemagne (13%), d'Autriche (10%), d'Italie (8%), de Belgique (8%) et de Chine (6%). Pour une somme totale de 150 millions d'euros, ces importations sont constituées à hauteur de 81% de produits en bois transformés. Ainsi, la balance commerciale des produits forestiers est largement déficitaire dans la région.

Cette situation varie en fonction des départements. Les Bouches-du-Rhône, et dans une moindre mesure le Var et le Vaucluse, importent plus de produits issus du bois que ce qu'ils en exportent. A contrario, les départements des Alpes de Haute-Provence, les Hautes-Alpes et les Alpes Maritimes exportent plus de bois que ce qu'ils en importent.

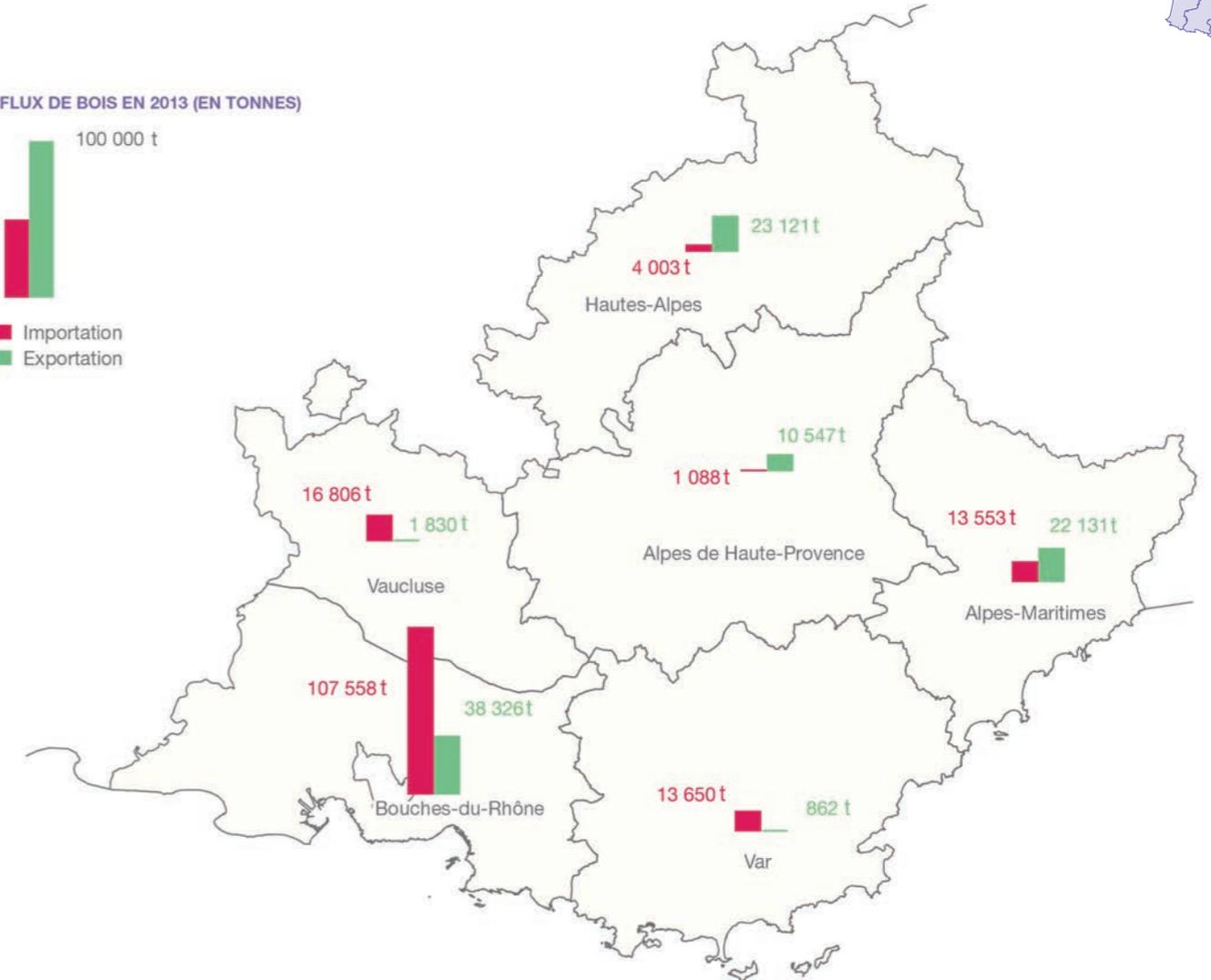
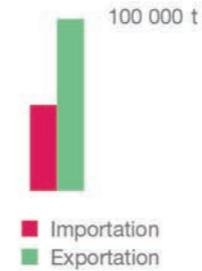
Entre 2012 et 2013, le volume de bois importé a augmenté de 11% (+ 17 000 tonnes). Les exportations ont quant à elles progressé de 3% (+ 4 000 tonnes).

\* Jean-Yves CAULLET, *Bois et forêts de France : nouveaux défis*, 2013

### ↘ LES ÉCHANGES COMMERCIAUX DE BOIS



FLUX DE BOIS EN 2013 (EN TONNES)



Sources : BD Carto® - © IGN, PFAR PACA n°8410  
Douanes 2013

## 4.0 Valorisation du bois

↘  
**251**  
chaufferies  
automatiques  
au bois  
énergie

↘  
**82 200**  
tonnes  
de bois  
consommées

### 4.4 Le bois énergie, un débouché qui s'organise

On compte 251 chaufferies automatiques consommant du bois énergie en fonctionnement dans la région. La puissance totale installée s'élève à 108 000 kW pour une consommation de 82 200 tonnes de bois. 70% des maîtres d'ouvrage de ces chaufferies sont publics.

Ce développement est relativement récent et tend à s'accroître. En effet, en 2004, on comptait seulement 25 chaufferies installées. On note donc une multiplication par 10 du nombre de chaufferies en 10 ans.

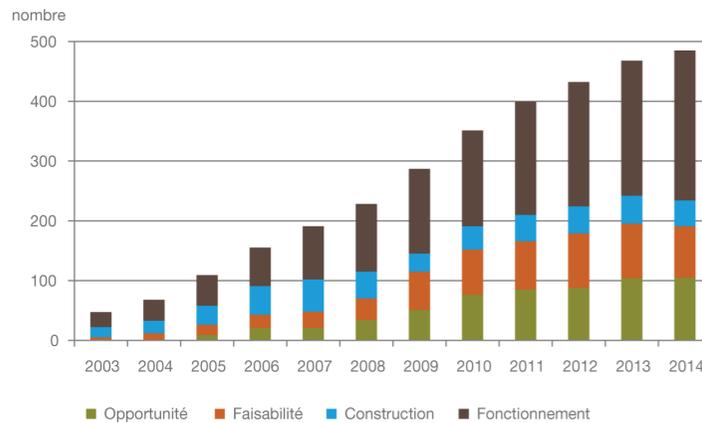
Cette expansion devrait se poursuivre avec la mise en œuvre de nouveaux objectifs dans le cadre du Schéma Régional Climat Air Energie et de la Mission Régionale Bois Energie.

L'accroissement de la demande de bois énergie nécessite une structuration de l'approvisionnement. Aujourd'hui, 23 plateformes livrant du produit forestier sont en fonctionnement dans la région. Elles ont une capacité de stockage de 10 000 tonnes de plaquettes forestières en une rotation.

Afin de garantir la qualité du combustible, la Charte Qualité Combustible Bois Déchiqueté a été mise en place en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cette Charte a vocation à garantir la qualité du combustible et du service des fournisseurs.

En 2013, les 5 fournisseurs adhérents ont commercialisé près de 5 500 tonnes de combustible.

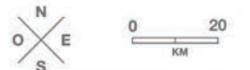
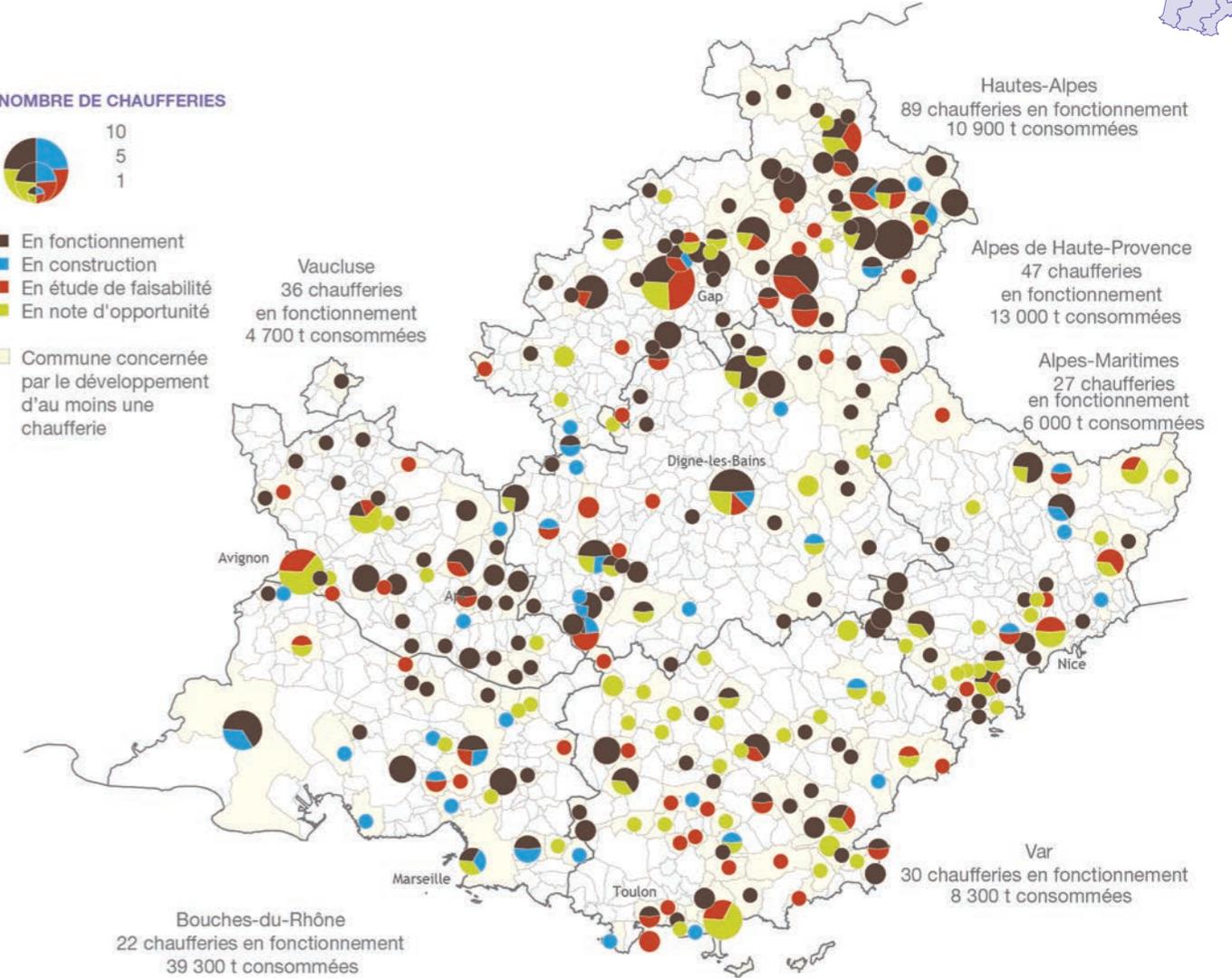
### ↘ ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CHAUFFERIES



### ÉTAT D'AVANCEMENT DES CHAUFFERIES BOIS ÉNERGIE



#### NOMBRE DE CHAUFFERIES

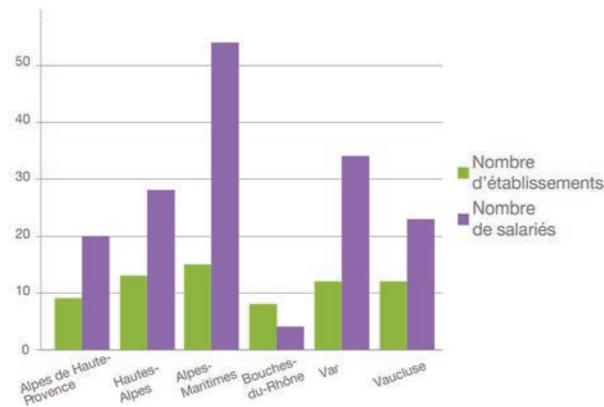


## 4.0 Valorisation du bois

22% des récoltes de bois valorisés en bois d'oeuvre

163 salariés dans le secteur du sciage

### ENTREPRISES DU SCIAGE



Source : © INSEE - Communes forestières - DRAAF 2011

### 4.5 Le bois construction, un débouché en cours de développement

Le secteur du sciage regroupe 69 scieries sur la région et emploie 163 salariés. Ce segment d'activité est relativement peu développé en comparaison des autres régions françaises.

Le secteur de la construction-menuiserie en bois rassemble quant à lui 3 050 salariés (1 160 établissements). Ce secteur produit la plus forte valeur ajoutée de la filière. Le bois valorisé par ces entreprises n'est pas majoritairement issu de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. 92 080 tonnes de bois sont exploitées en bois d'oeuvre, soit 22% des récoltes de bois. 92% de ces récoltes sont réalisées dans les départements alpins. Cette exploitation ne reflète pas le potentiel de bois valorisable en bois d'oeuvre évalué par l'IGN à 51 millions de m<sup>3</sup> sur pied.

L'association Bois des Alpes a développé une certification du même nom, accréditée par le COFRAC, qui garantit :

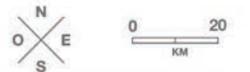
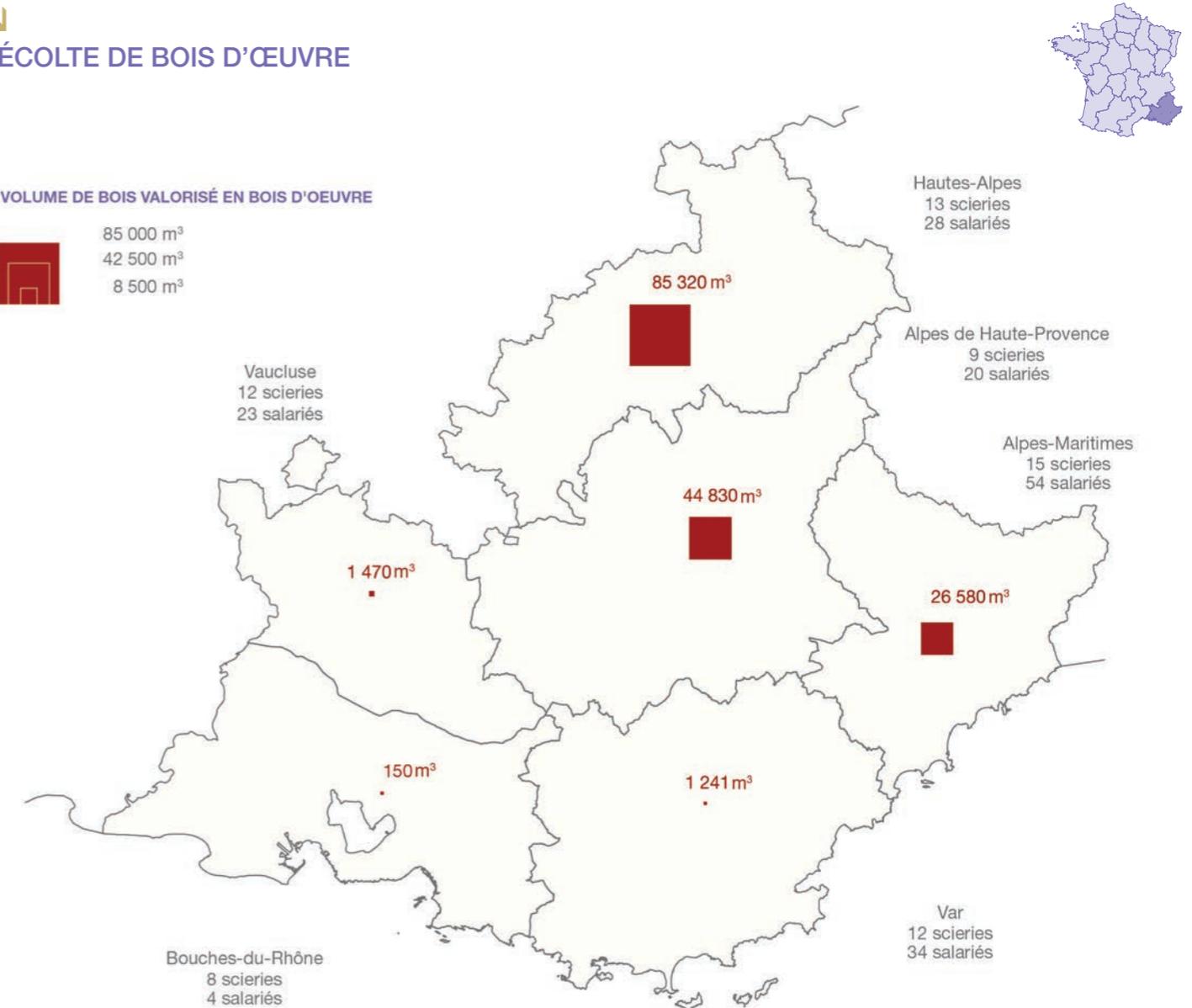
- la provenance alpine de la ressource assurée par un système de traçabilité de la provenance ;
- des bois issus d'une forêt gérée durablement, via la certification PEFC ;
- la conformité des caractérisations techniques des bois aux normes en vigueur pour la construction.

Un réseau de 22 bâtiments pilotes en Bois des Alpes a été mis en place à l'échelle du massif alpin. Son objectif est de favoriser le retour d'expérience, afin de lever les freins à la construction en bois certifié, et d'élaborer une méthode reproductible de mise en oeuvre du bois des Alpes dans les constructions. Ce réseau comporte 10 bâtiments se situant en Provence-Alpes-Côte d'Azur. 3 bâtiments sont construits, ils ont valorisé 330 m<sup>3</sup> de bois (sapin, épicéa, pin Sylvestre, pin noir et mélèze).

En parallèle, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, 11 entreprises sont certifiées ou en cours de certification Bois des Alpes.

### RÉCOLTE DE BOIS D'ŒUVRE

#### VOLUME DE BOIS VALORISÉ EN BOIS D'ŒUVRE



Sources : BD Carto® - © IGN, PFAF PACA n°8410  
© INSEE - Communes Forestières - DRAAF 2011, EAB 2012

## 5.0 Accueil du public en forêt

↘  
**11 920**  
km de sentiers  
PDIPR

↘  
**58%**  
des sentiers  
PDIPR sont  
en forêt

### ↘ SENTIER DE RANDONNÉE



Sources : Le massif du Garlaban (13) - B. Vial

### 5.1 La forêt, un espace de passage

Les Conseils Généraux ont l'obligation d'établir un Plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature. Les Plans Départementaux des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) s'intègrent dans ce cadre.

Les PDIPR ont pour objectif de favoriser la découverte des sites naturels et des paysages ruraux, en développant et sécurisant la pratique de la randonnée. Ces plans recensent les itinéraires et sentiers inscrits afin de faciliter leur suivi, leur sécurisation et leur promotion à travers une communication ciblée. Les sentiers inscrits correspondent à des chemins de petites et grandes randonnées mais aussi à des itinéraires locaux.

Sur les 20 600 km de sentiers pédestres recensés sur l'ensemble de la région, 58% sont situés dans des espaces forestiers soit plus de 11 920 km.

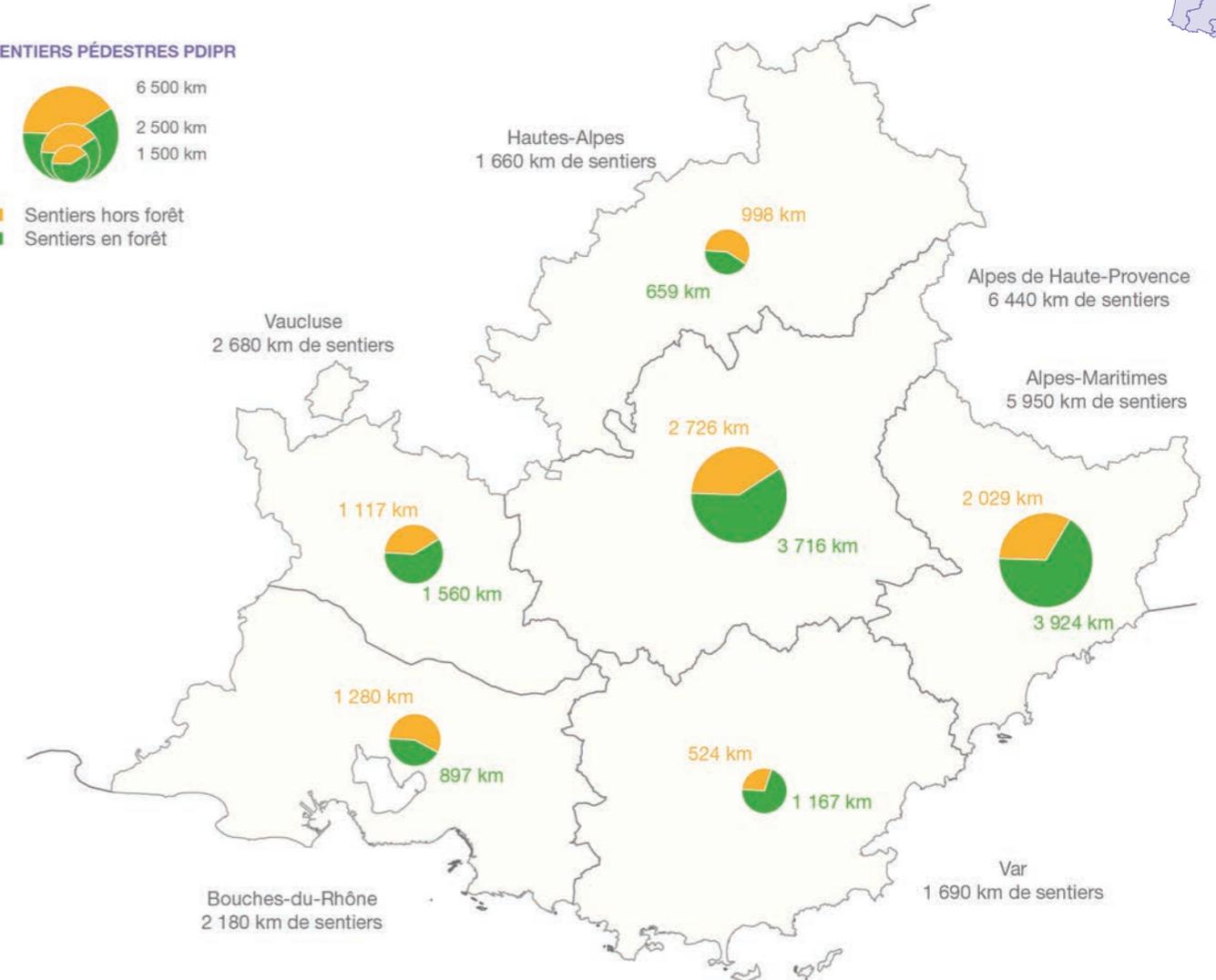
Dans les départements des Alpes de Haute-Provence, des Alpes Maritimes, du Var et du Vaucluse, la part des sentiers de randonnées située en forêt est supérieure à 50% du total des sentiers. Le département des Alpes Maritimes se caractérise par la part la plus importante des sentiers situés en forêt (69%). A ce titre, la présence et l'entretien de ces sentiers font de la forêt un espace de loisir important.

Le Comité Régional de la Randonnée Pédestre Provence-Alpes-Côte d'Azur propose un catalogue de 25 Topo-guides® sur l'ensemble de la région. Ces guides détaillent des circuits de randonnées balisés avec différents niveaux de difficulté.

## ↘ LES SENTIERS PÉDESTRES



### SENTIERS PÉDESTRES PDIPR



## 5.0 Accueil du public en forêt

↘  
**37**  
hébergements  
du réseau  
Gîtes Panda  
WWF ou ONF  
Retrouvance®

↘  
**69**  
adhérents à  
l'association  
Forestour

### ↘ HÉBERGEMENT EN FORÊT



Source : Gîte Retrouvance® des Sauvas (05), ONF

## 5.2 La forêt, un espace d'accueil

La forêt est un espace fortement fréquenté par les populations locales mais aussi par les touristes. Afin de répondre à la demande et encadrer l'accueil du public en forêt, des labels ont été développés avec comme objectifs de faire découvrir la forêt et de minimiser l'empreinte écologique du tourisme.

Le réseau d'hébergements Retrouvance®, mis en place par l'ONF, permet d'accueillir des personnes dans des gîtes en forêt. Les séjours proposés sont des formules de randonnée itinérante avec hébergement et restauration. Ces gîtes et ces cabanes forestières peuvent accueillir au total 133 personnes en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

L'association écologiste WWF a créé un label d'hébergement : les «gîtes Panda». Il correspond à des hébergements appartenant au réseau des gîtes de France et situés dans un Parc Naturel Régional ou un Parc National.

Le logement labélisé doit répondre à trois conditions :  
- être situé dans un environnement naturel de qualité ;  
- comporter un équipement d'observation de la nature et des documents d'informations spécifiques ;  
- être géré par des propriétaires soucieux de la préservation de leur environnement .

Ce réseau permet d'accueillir 270 personnes en région.

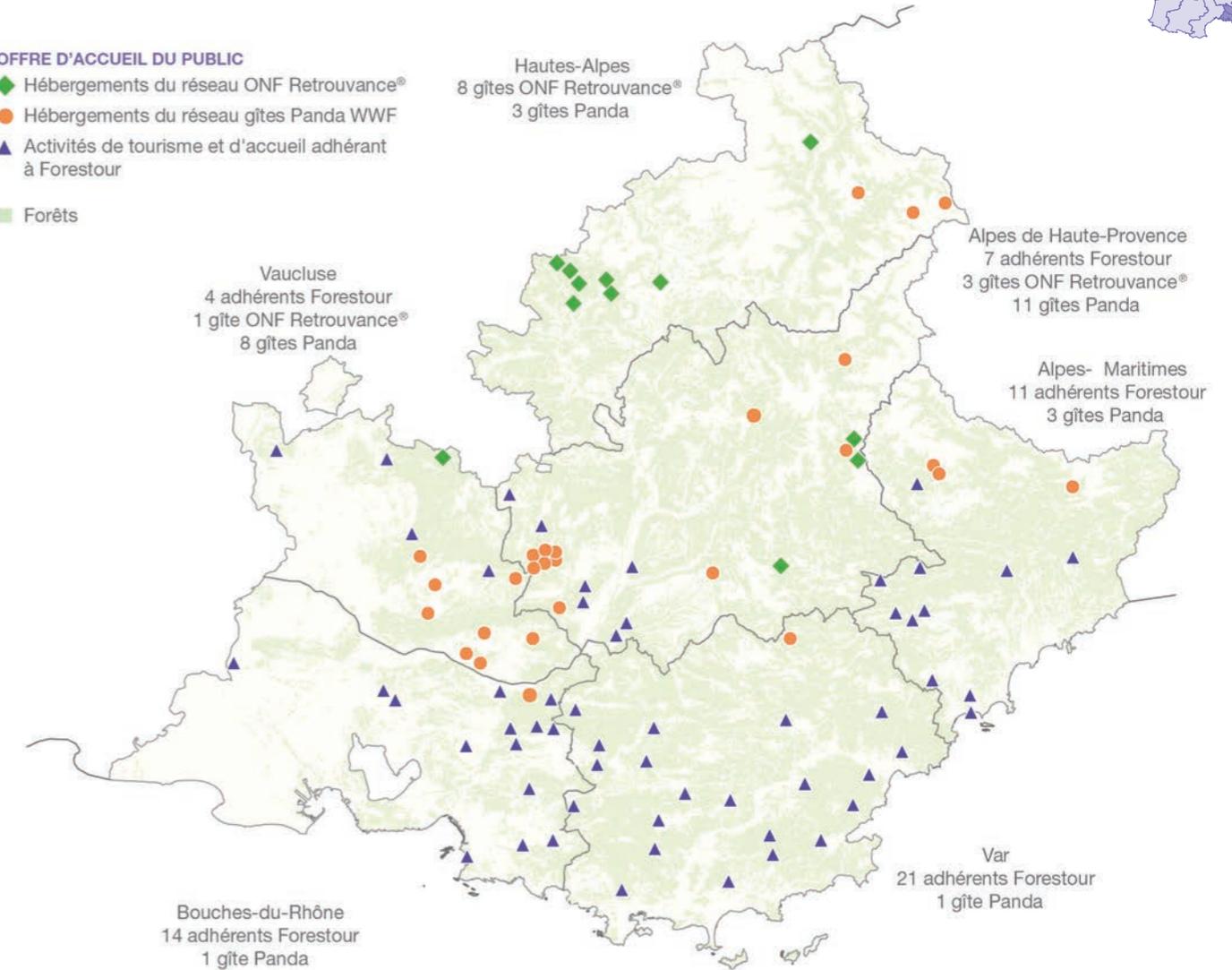
Outre l'activité d'hébergement, les forêts permettent aussi la pratique sportive ainsi que diverses activités culturelles et de découverte du milieu naturel.

L'association Forêt Réseau Tourisme (Forestour) rassemble des propriétaires forestiers qui proposent des activités de tourisme, sports et loisirs en forêt privée. En 2014, elle regroupe 69 propriétaires sur la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

## ↘ OFFRE D'ACCUEIL ET D'HÉBERGEMENT EN MILIEU NATUREL



- OFFRE D'ACCUEIL DU PUBLIC**
- ◆ Hébergements du réseau ONF Retrouvance®
  - Hébergements du réseau gîtes Panda WWF
  - ▲ Activités de tourisme et d'accueil adhérent à Forestour
  - Forêts

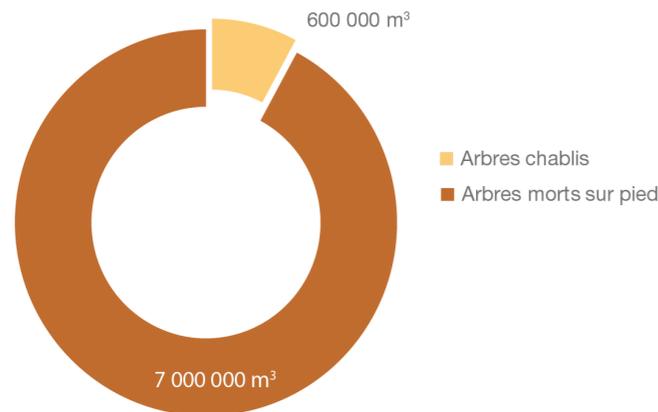


## 6.0 Biodiversité et protection de la forêt

75% des forêts dans la Trame Verte et Bleue

7,6 millions de m<sup>3</sup> de bois mort

### VOLUME DE BOIS MORT



Sources : IGN campagnes d'inventaire 2008-2012

### 6.1 La forêt, un espace de biodiversité

La biodiversité, contraction de «diversité biologique», constitue la diversité naturelle des organismes vivants. Avec près de 71% de sa surface intégrés dans une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (1 078 090 ha), la forêt régionale héberge une multitude d'espèces faunistiques et floristiques, que la gestion forestière contribue à développer.

Elle favorise la biodiversité par :

- la variété et l'alternance de ses peuplements en termes de densité (forêt ouverte/fermée), de structure (futaie, taillis, mélange) et d'essences : en Provence-Alpes-Côte d'Azur, 34% des forêts sont constitués de peuplements mélangés. Ces peuplements sont composés de 2 essences (28% des forêts) à 3 essences principales (6% des forêts).
- la présence d'arbres morts utilisés comme habitat et nourriture par de nombreuses espèces : ces espèces sont essentielles au processus de décomposition et d'humification. Dans la région, l'IGN estime à 7 millions de m<sup>3</sup> le bois mort sur pied et 0,6 million de m<sup>3</sup> le bois en chablis.

Pour prendre en compte la biodiversité, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'Etat ont élaboré le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE). Dans ce cadre, la Trame Verte et Bleue a été définie en coopération avec les acteurs territoriaux afin d'identifier les continuités écologiques.

La Trame Verte est essentiellement composée de forêts. 70% des forêts sont situés dans des Réservoirs de biodiversité et 5% dans des corridors écologiques.

Le SRCE propose de mettre en oeuvre des actions pour «rechercher» sur les espaces de la Trame Verte et Bleue :

- une remise en état optimale, lorsque l'espace subit des pressions,
- une préservation optimale, lorsque l'espace est jugé en meilleur «état».

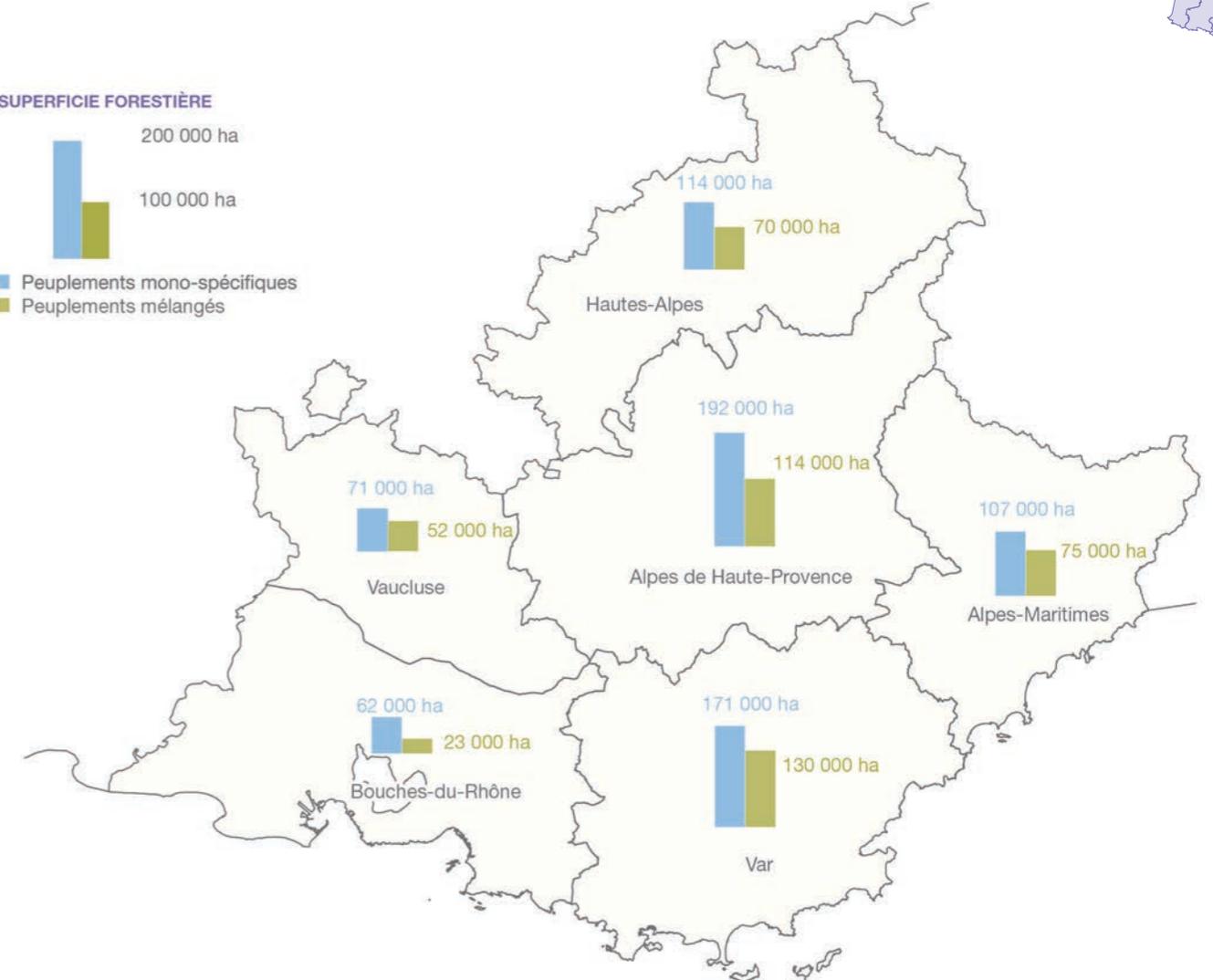
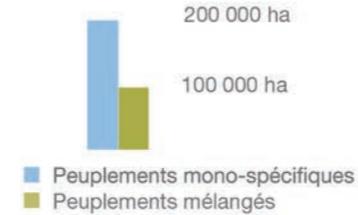
De plus, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur s'est dotée d'une Stratégie Globale pour la Biodiversité (SGB) afin de prendre en compte la biodiversité dans le développement territorial et les politiques publiques.



### DIVERSITÉ DES PEUPELEMENTS FORESTIERS



#### SUPERFICIE FORESTIÈRE



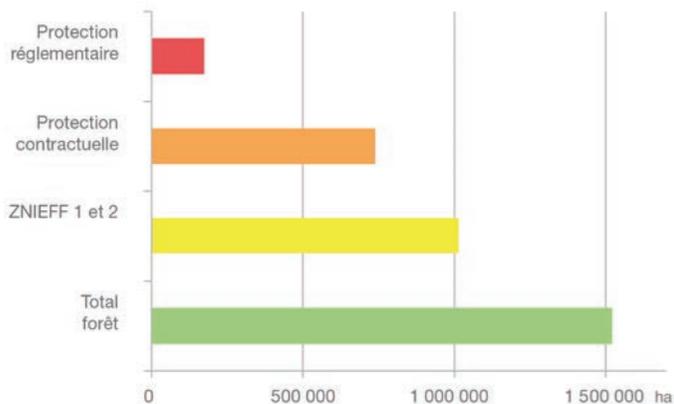
Sources : BD Cartho® - © IGN, PFAR PACA n°8410  
IGN campagnes d'inventaire 2008-2012

## 6.0 Biodiversité et protection de la forêt

11% des forêts dans une zone de protection réglementaire

48% des forêts dans une zone de protection contractuelle

### PÉRIMÈTRES DE PROTECTION EN FORÊT



### 6.2 La forêt, des espaces sensibles protégés et protecteurs

Afin de protéger les forêts et leur biodiversité, l'État et les collectivités intègrent certains espaces forestiers dans des zonages réglementaires et/ou contractuels.

173 350 ha des forêts régionales sont situés dans un périmètre de protection réglementaire (zones de cœur de Parcs Nationaux, Réserves Naturelles Nationales, Réserves Naturelles Régionales, Réserves biologiques, zones centrales de Réserve de biosphère, Arrêtés de Biotope, Sites classés). Les réglementations en vigueur dans ces zones encadrent la réalisation des travaux forestiers. Ces interventions doivent notamment faire l'objet d'une demande d'autorisation en amont des travaux.

48% des forêts sont compris dans un périmètre de protection contractuelle (Parc Naturel Régional, sites Natura 2000, Aire optimale d'adhésion aux Parc Nationaux). A l'initiative des collectivités, ces périmètres couvrent 724 300 ha de forêt. Ils peuvent conduire à prendre certaines précautions dans le déroulement de travaux en forêt.

La forêt apporte des aménités relatives à la qualité des sols, de l'eau et de l'air.

Depuis 1860, l'Etat via l'ONF restaure des terrains de montagne en reboisant les versants soumis à l'érosion. 186 000 ha de forêt ont ainsi été reboisés pour réduire l'érosion des sols et enrayer les crues qui en découlaient. Ces forêts sont principalement localisées dans les départements alpins.

En parallèle, la forêt joue un rôle dans le cycle de l'eau, notamment par son influence sur l'importance et la répartition des précipitations au sol, sur la dynamique de l'eau dans le sol et sur les quantités d'eau rejetées sous forme de vapeur dans l'atmosphère.

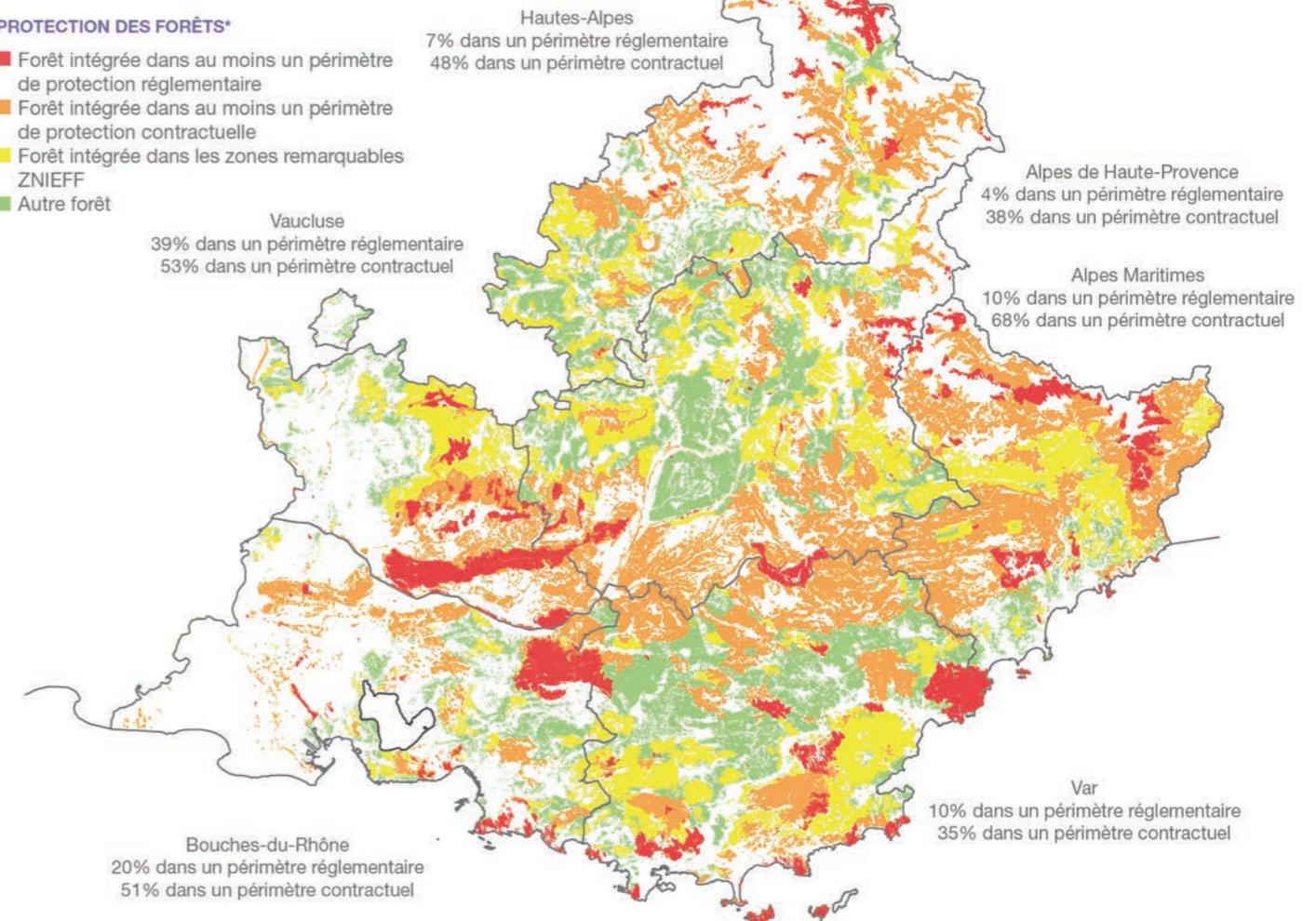
Enfin, la forêt intervient sur la qualité de l'air en absorbant du CO<sub>2</sub> dans son processus de croissance. Ce CO<sub>2</sub> est alors stocké tout au long de la vie de l'arbre jusqu'à son pourrissement ou sa destruction. Au niveau régional, la forêt serait en capacité de stocker environ 40% des émissions de CO<sub>2</sub>.

### LA FORÊT AU SEIN DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION

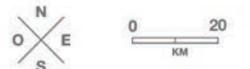


#### PROTECTION DES FORÊTS\*

- Forêt intégrée dans au moins un périmètre de protection réglementaire
- Forêt intégrée dans au moins un périmètre de protection contractuelle
- Forêt intégrée dans les zones remarquables ZNIEFF
- Autre forêt



\* Lorsque des périmètres de protection se superposent, seul celui appartenant au plus haut niveau de protection est représenté sur la carte.



## 7.0 Risques en forêt

253  
feux de forêt  
en 2013

121  
PPRIF  
prescrits

### ÉVOLUTION DES INCENDIES



### 7.1 La forêt, sensible au risque incendie

La forêt méditerranéenne est soumise à un risque feu de forêt important. 934 sur les 963 communes de la région sont identifiées pour ce risque par l'Etat, soit 97% des communes. Dans les faits, entre 1994 et 2013, la région a connu plus de 15 000 feux de forêts ayant parcouru 83 100 ha de forêts. En 2013, on note une forte réduction du nombre de feux et des superficies brûlées (253 feux pour une superficie de 210 ha).

Des démarches de prévention, au niveau communal, ont été mises en place dans le cadre de Plans de Prévention du Risque Incendie de Forêt (PPRIF). Leurs objectifs sont de :

- réduire le nombre de personnes exposées,
- améliorer la sécurité des personnes exposées,
- limiter les dommages aux biens et activités exposés.

Sur 121 PPRIF prescrits, 55 sont approuvés en 2014. 72% des PPRIF prescrits sont localisés sur le littoral dans les Alpes-Maritimes, le Var et les Bouches-du-Rhône. Pour la protection des constructions et des zones urbanisées, le risque est pris en compte par le biais des obligations légales de débroussaillage fixées par le Code forestier.

A l'échelle des massifs forestiers, les collectivités réalisent des équipements pour la prévention et la lutte contre les incendies. Ainsi, il existe 87 Plans Intercommunaux de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (PIDAF) / Plans de Massif de Protection des Forêts Contre les Incendies (PMPFCI). Ils couvrent 94% des forêts.

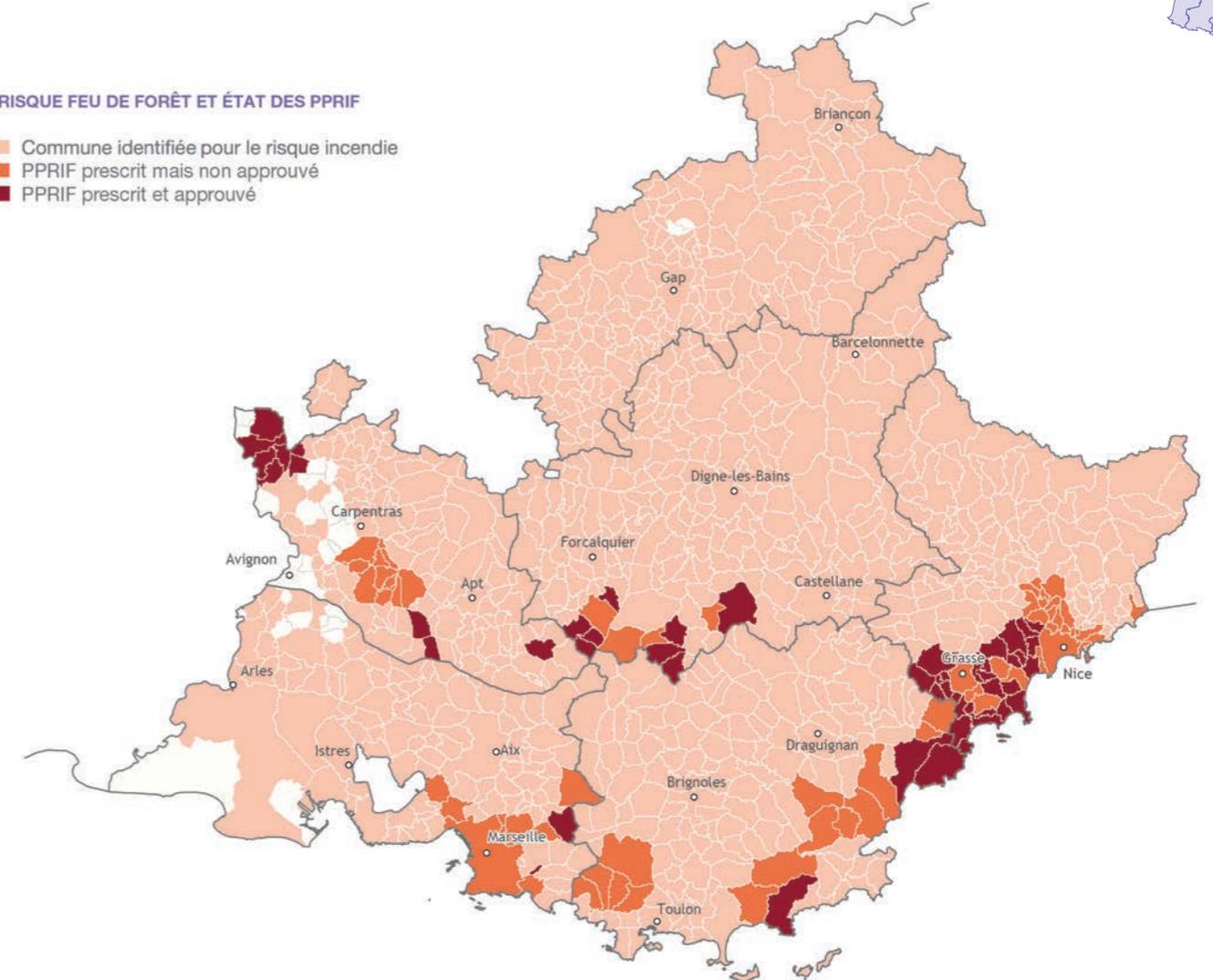
A l'échelle départementale, le Code forestier prescrit l'élaboration de Plans de Protection des Forêts Contre les Incendies (PPFCI). L'objectif de ces plans est de prévenir l'éclosion des incendies et de limiter leurs conséquences, notamment par la réduction des surfaces brûlées. Tous les départements sont dotés d'un PPFCI. Celui du Vaucluse est en cours de révision.

### LE RISQUE INCENDIE ET LA PRESCRIPTION DES PPRIF



RISQUE FEU DE FORÊT ET ÉTAT DES PPRIF

- Commune identifiée pour le risque incendie
- PPRIF prescrit mais non approuvé
- PPRIF prescrit et approuvé

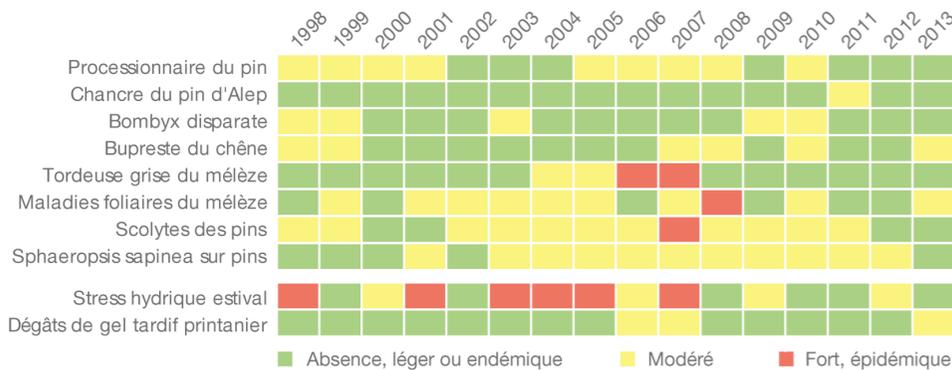


## 7.0 Risques en forêt

↘  
**Déficit**  
du cumul  
annuel de  
précipitations

↘  
**Hausse**  
moyenne des  
températures  
comprise entre  
1,5° et 2,5° C

↘  
**ÉVOLUTION DU RISQUE PHYTOSANITAIRE**



Source : DRAAF PACA - Département Santé des Forêts 1998/2013

## 7.2 Les risques phytosanitaires et le changement climatique

L'intensité du changement climatique présente un défi majeur pour l'adaptation de la forêt méditerranéenne. En effet, à cause de la réduction des précipitations et de la hausse des températures, les forêts devront se développer dans des conditions plus difficiles.

Pour estimer ce changement climatique, Météo France a réalisé des projections climatiques sur l'évolution des précipitations et des températures à l'horizon 2055. Ces modèles montrent une diminution globale des précipitations annuelles. Certains territoires comme le sud du Var et une partie des Hautes-Alpes seraient plus marqués par ce déficit. A contrario le nord du département des Alpes-Maritimes connaîtrait un renforcement du régime pluviométrique. La hausse des températures est également une conséquence du changement climatique avec une hausse comprise entre 1,5° et 2,5° C sur la région. Cette augmentation serait moins marquée sur le littoral qu'à l'intérieur des terres.

En relation directe avec les modifications climatiques, le Département Santé des Forêts de la DRAAF PACA étudie le développement de maladies, de parasites et d'insectes néfastes. Depuis 2011, la situation sanitaire des forêts est stable. En 2013, on peut noter la présence de maladies foliaires pour le mélèze dans les Hautes-Alpes, due à un printemps assez pluvieux et frais.

↘  
**LES PRÉVISIONS DE CHANGEMENT CLIMATIQUE**

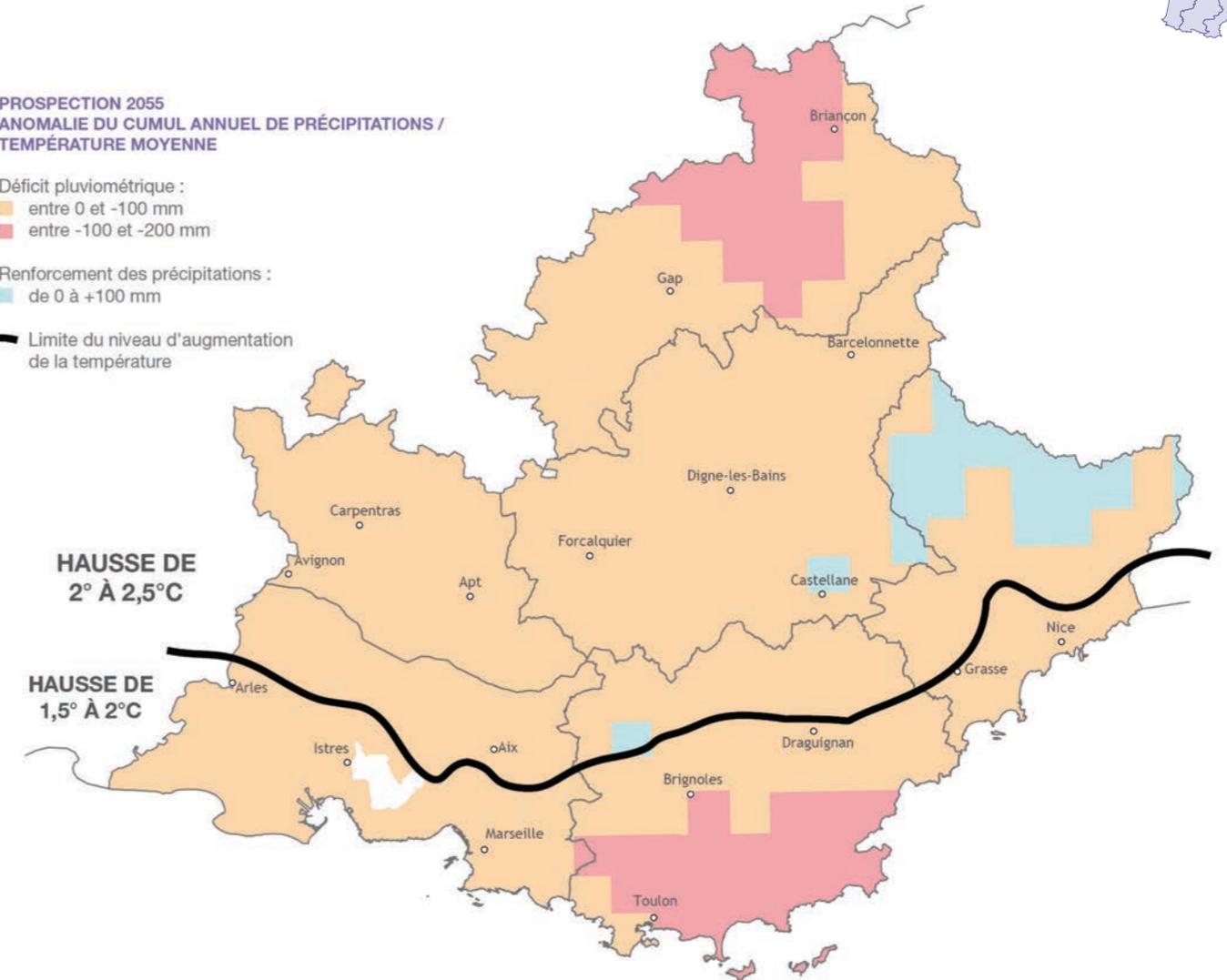


**PROSPECTION 2055  
ANOMALIE DU CUMUL ANNUEL DE PRÉCIPITATIONS /  
TEMPÉRATURE MOYENNE**

Déficit pluviométrique :  
■ entre 0 et -100 mm  
■ entre -100 et -200 mm

Renforcement des précipitations :  
■ de 0 à +100 mm

— Limite du niveau d'augmentation  
de la température



Sources : BD Carto® - © IGN, PFAR PACA n°8410  
DRIAS, Arpege-V4.6 étiré - France CNRM - 2014



## Lexique

### Accroissement naturel

Augmentation d'une donnée dendrométrique d'un arbre ou d'un peuplement au cours d'une période donnée : diamètre, hauteur, volume ... L'IGN calcule l'accroissement annuel en volume sur une période de cinq ans. Il correspond au gain moyen annuel en volume des arbres recensés, des arbres coupés et chablis depuis moins de cinq ans.

### Aménagement forestier

Document de gestion durable approuvé par l'État et comportant l'analyse approfondie d'une forêt publique (appartenant à l'Etat ou à une collectivité), fixant les objectifs poursuivis et prescrivant les opérations à réaliser pendant une période déterminée de l'ordre de 20 ans.

### Bois sur pied

Arbre en place au sein d'un peuplement forestier. Le volume de bois sur pied correspond au volume de bois dans le peuplement forestier.

### Biodiversité

Notion recouvrant la pluralité et la variété du monde vivant à différentes échelles : génétique, spécifique, écosystémique.

### Capitalisation

Augmentation du capital sur pied (surface terrière ou volume) d'un peuplement forestier dans lequel les prélèvements sont inférieurs à la production.

### Code des bonnes pratiques sylvicoles (CBPS)

Document présentant une présomption de garantie de gestion durable conforme au schéma régional de gestion sylvicole (SRGS), agréé dans chaque région par le représentant de l'État et concernant les forêts privées non soumises à un plan simple de gestion.

### Dendrométrie

Discipline relative à la mesure des arbres et à leur croissance.



## Lexique

### Déprise agricole

Diminution de l'intensité ou de l'extension des activités agricoles. Se traduit par l'abandon des terres ou la sous-utilisation de certaines parcelles.

### Exploitabilité

La facilité/difficulté d'exploitation est évaluée par l'IGN à partir de cinq variables :

- la distance de débardage pour acheminer les bois du point de prélèvement à une route accessible aux camions ;
- la présence d'itinéraires de débardage ;
- la pente maximale ;
- la portance du terrain ;
- le degré d'aspérité du terrain.

### Forêt

Entité foncière principalement composée de peuplements forestiers. La forêt peut néanmoins comporter des espaces non boisés. Pour l'IGN, la forêt est un territoire occupant une superficie d'au moins 50 ares avec des arbres capables d'atteindre une hauteur supérieure à 5 mètres.

### Forêt de production

Forêt où l'exploitation du bois est possible (sans considération de rentabilité économique) et compatible avec d'éventuelles autres fonctions. Les peupleraies sont classées parmi les forêts de production.

### Plan simple de gestion (PSG)

Document simplifié d'aménagement adapté aux forêts privées d'une surface supérieure à 25 ha. Le PSG fixe des objectifs et prescrit les opérations à réaliser sur 10 à 20 ans. Il est agréé par le Centre National de la Propriété Forestière (CNPFF).

### Règlement type de gestion (RTG)

Document de gestion durable conforme au schéma régional de gestion sylvicole (SRGS). Agréé par le CNPF pour les forêts non soumises à un PSG, le RTG définit, pour une ou plusieurs régions naturelles, les règles de conduite à tenir pour chaque grand type de peuplement.

## Notifications

### La propriété forestière

Les sources des données concernant la propriété forestière sont multiples (©IGN BD Forêt® v1, ONF, cadastre). Leur date de production et leur niveau de précision varient. Dans le cadre de l'Observatoire, un travail est mené sur l'amélioration de la précision de ces chiffres d'année en année. La mise à jour des données et l'accès à de nouvelles informations permettent d'avancer dans ce sens.

### Les outils d'analyse de la ressource forestière

Les outils d'analyse de la ressource forestière comprennent les Plans de massifs (PDM), les Plans d'approvisionnement territoriaux (PAT) et le Schéma d'aménagement territorial (SAT). Cette année, les Schémas de desserte ont été intégrés. Cela induit une légère différence entre les Chiffres-clés 2012 et ceux de 2013.

### Les entreprises régionales

Il est délicat d'estimer le nombre des entreprises régionales travaillant dans la valorisation des forêts et du bois. En effet, sur certains secteurs d'activité, la valorisation du bois n'est qu'une partie de l'activité des entreprises.

Comme en 2012, nous avons fait le choix de ne pas afficher le secteur de la vente.

Mis en place en 2013, le partenariat entre les Communes forestières, la Région, la DRAAF, Fibois 04-05, Fibois 06-83 et l'INSEE a permis de préciser l'analyse, et de présenter une vision au plus près de la réalité des filières forêt-bois de la région. Les résultats de cette étude sont disponibles sur le site internet de l'Observatoire régional de la forêt méditerranéenne, rubrique Documentation > Filière Bois > Études - Rapports.

### Les Chartes forestières de territoire

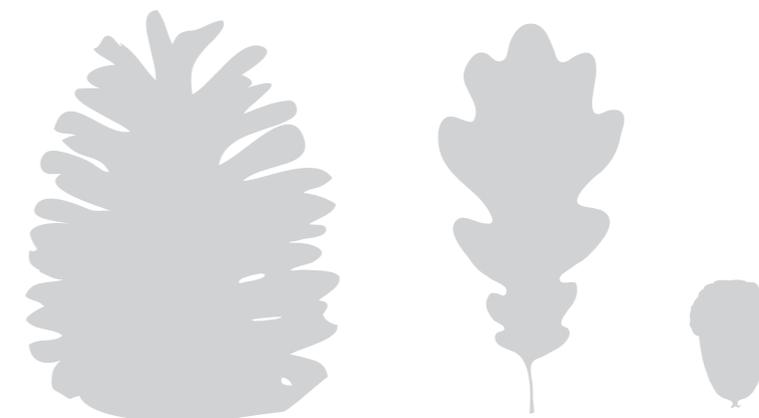
Les périmètres des Chartes forestières ont évolué et certaines communes ont intégré des périmètres existants. Les chiffres de 2013 sont donc différents des éditions précédentes.

### La certification PEFC

L'Office National des Forêts a renouvelé son adhésion à la certification PEFC pour l'ensemble des forêts domaniales. Au total 227 236 ha sont certifiés dont 44 226 ha non boisés (pâturages, zones de montagne particulières...). Ainsi, seuls 153 108 ha sont des espaces boisés.

### Les zones de protection réglementaire

Afin de préciser au mieux l'analyse des forêts situées dans des zones de protection réglementaire, les zones centrales de Réserve de biosphère ont été intégrées dans le traitement. Ainsi, la part des forêts situées dans ces périmètres passe de 8% en 2012 à 11% en 2013.





Observatoire régional  
de la forêt méditerranéenne



Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

### Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur

Pavillon du Roy René  
CD 7 Valabre  
13120 Gardanne  
[www.ofme.org/communes-forestieres](http://www.ofme.org/communes-forestieres)

### Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Hôtel de Région  
27 place Jules Guesde  
13481 Marseille Cedex 20  
[www.regionpaca.fr](http://www.regionpaca.fr)



Nous remercions tous nos partenaires pour leur implication au sein de l'Observatoire



Crédits photographiques couverture et page 2 : O.Bersin et Communes forestières • Conception graphique : O. Bersin

Réalisation : I. Desmartin, C. Olivero, B. Vial - Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur - Octobre 2014 • Tous droits de reproduction et de diffusion réservés